



Déchets

Rapport annuel

sur le prix et la qualité de la prévention
et la gestion des déchets ménagers

2023

Les déchets



Les couts du service en €/hab

108.5 €/hab.*

Pour collecter,
traiter et valoriser
(France : 105.9 €*)

**Données de l'année n-1 car basées sur les
comptes administratifs votés en juin :
- CCPI : 2022 validées par l'ADEME
- France : 2022 pour collectivités semi-
urbaines*

Chiffres clés 2023

Synthèse du rapport annuel



Les ordures ménagères

180.9 kg/hab.

Soit 10 014 tonnes

(220 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2022)



48.1 €/hab.*

(France : 61.2 €*)



Les déchets recyclables

53.3 kg/hab.

Soit 2950 tonnes

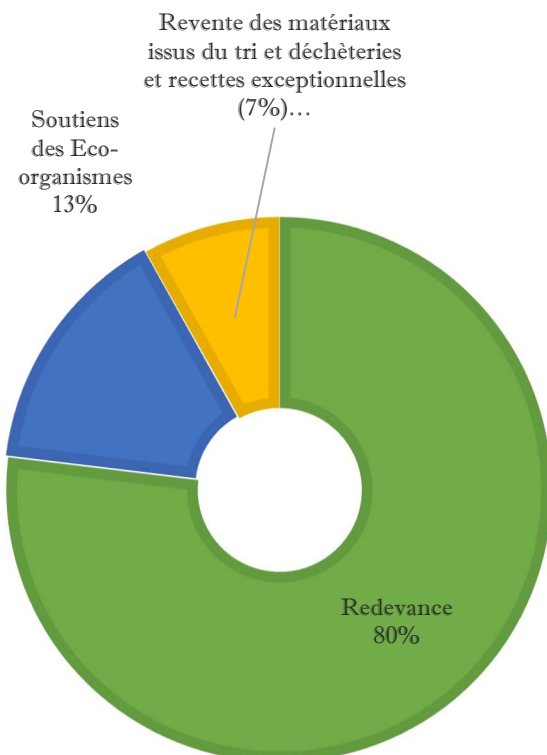
(65 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2022)



12.3 €/hab.*

(France : 9.9 €*)

Comment est financé le service



Le verre

54.5 kg/hab

Soit 3019 tonnes

(56 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2022)

0,9€/hab.*

(France : 1.15 €*)



Les déchèteries

529 kg/hab.

Soit 29 722 tonnes

(281 kg/hab. en Bretagne mixte urbain en 2022)

47.2 €/hab.*

(France : 26.3 €*)

TABLE DES MATIÈRES

1. <u>INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS</u>	5
1.1. TERRITOIRE DESSERVI	5
1.2. COLLECTE DES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	6
1.2.1. BENEFICIAIRES DU SERVICE.....	6
1.2.2. LES TYPES DE COLLECTES.....	7
1.2.2.1. COLLECTE EN PORTE A PORTE	7
1.2.2.2. COLLECTE APPORT VOLONTAIRE :.....	8
1.2.2.3. LES DECHETERIES.....	11
1.3. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	13
1.3.1. LES MOYENS HUMAINS.....	13
1.3.2. LES MOYENS MATERIELS.....	13
1.4. LES CHIFFRES CLES	14
2. <u>LA PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS</u>	16
2.1. EVENEMENTS MARQUANTS	16
2.2. LA GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS ORGANIQUES.	16
2.3. LES AUTRES ACTIONS DE PREVENTION	17
2.4. LES FLUX COLLECTE EN PORTE A PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE	20
2.4.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	20
2.4.2. LES RECYCLABLES : EMBALLAGES MENAGERS ET DES JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES-PAPIERS DIVERS	22
2.4.3. QUALITE DU TRI ET SENSIBILISATION DES HABITANTS	23
2.4.3.1. EVOLUTION DE LA QUALITE DU TRI	23
2.4.3.2. SUIVI DE TOURNEES DE COLLECTES SELECTIVES	23
2.4.3.3. SENSIBILISATION ET INFORMATION DES USAGERS.....	24
2.5. LES FLUX COLLECTES EN DECHETERIES	26
3. <u>ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECHETS</u>	29
3.1. L'INCINERATION	29
3.2. LE TRI DES DECHETS MENAGERS	30
3.2.1. LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DIFFERENTS FLUX	30
3.2.2. CENTRES DE TRI : PRODUCTION DES MATERIAUX	31
3.3. LE TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX	32
3.4. LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	32
3.5. LE TRAITEMENT DU BOIS EN MELANGE	33
3.6. LE TRAITEMENT DES DEEE	34
3.7. BILAN DU TRAITEMENT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	34
4. <u>COUT DU SERVICE PUBLIC</u>	36
4.1. BUDGET DU SERVICE	36
4.2. REPARTITION DES COUTS PAR HABITANTS ET PAR FLUX	42
4.3. TARIFS ET REDEVANCES ORDURES MENAGERES	44
4.4. BILAN DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES AU 31.12.23	46
5. <u>ANNEXES</u>	49

FLUX 1 : LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	53
FLUX 2 : RECYCLABLES.....	53
LA CARACTERISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE	56
TABLEAU I - REPARTITION DES REQUETES PAR COMMUNE EN 2023	58
(RECLAMATIONS, DEMANDES D'INFORMATIONS, MUTATIONS.....)	58
TABLEAU II - EVOLUTION DES REQUETES DE 2021 A 2023.....	59

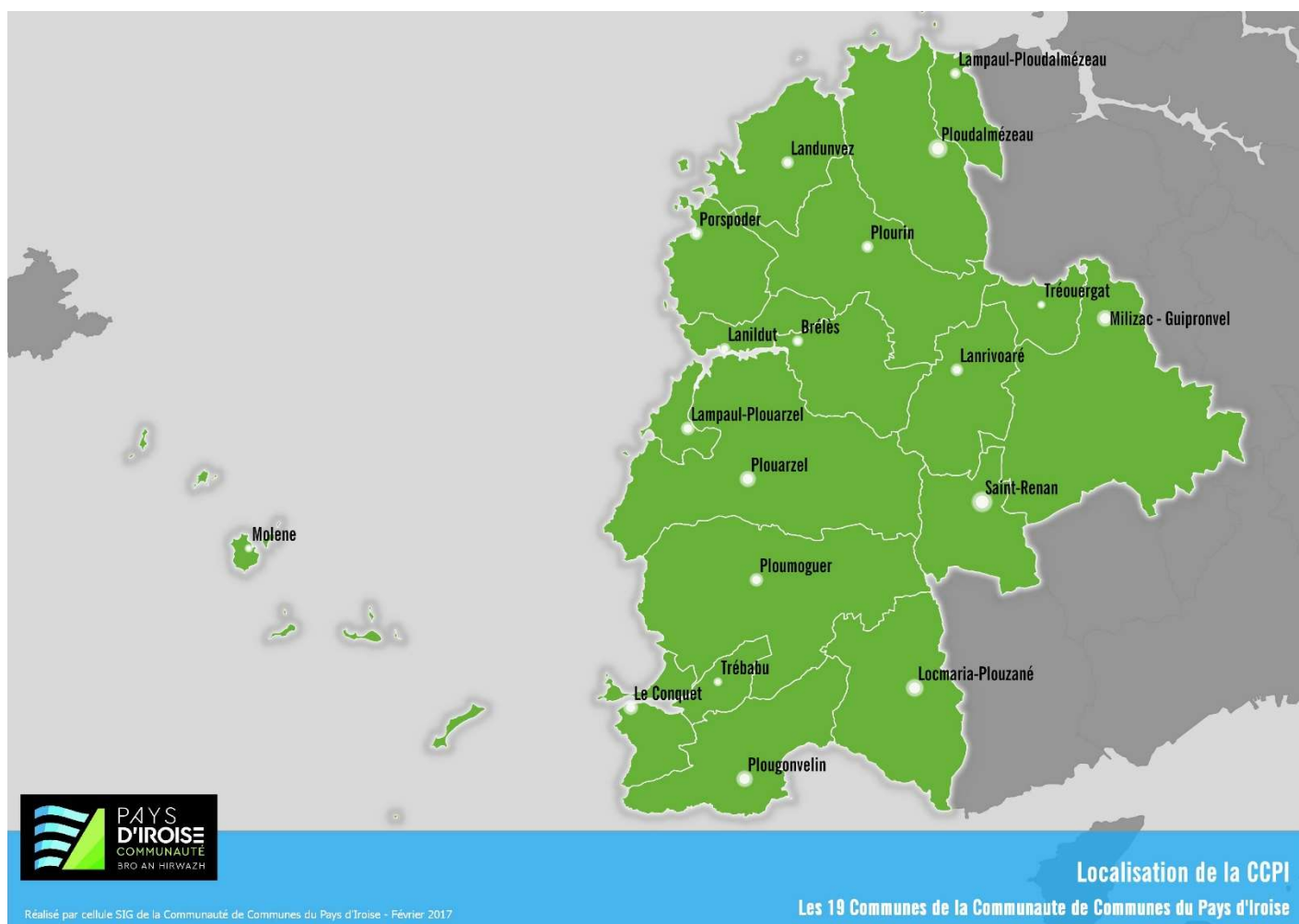
1. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

1.1. TERRITOIRE DESSERVI

La CCPI assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein de l'ensemble de ses 19 communes membres, y compris l'île Molène (collecte, tri, traitement, valorisation).

Sauf impossibilité physique ou technique, tous les habitants et immeubles sont desservis :

- les ménages ;
- les commerces, entreprises artisanales, industrielles, tertiaires ;
- les bâtiments et services publics ;
- les campings, terrains à caravanes.



1.2. COLLECTE DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

1.2.1. BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE

Population C.C.P.I. :

Sans double compte : 50 186 habitants (INSEE 2023).

Population DGF 2023 : 55 365 habitants.

Population saisonnière (juillet et août) évaluée à 50 000 habitants avec des pointes début août à 55 000 habitants.

Cette population représente 26 452 redevables répartis ci-dessous :

Particuliers	25 552
Professionnels (y compris services publics)	890
Total	26 442
% Particuliers	96.6%
% Pro	3.4%

NB : Les déchets assimilés

Le service de collecte assure l'élimination des déchets « assimilés » à des déchets ménagers, qui peuvent être collectés par nos bennes sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets provenant des services communaux (marchés, écoles, mairies), des commerces, entreprises artisanales, des bureaux...

Ces déchets sont collectés selon le même principe que les déchets des ménages, au porte à porte, avec des contenants de même nature (bacs individuels à roulettes de capacité variable en fonction de l'activité).

Les tonnages assimilables aux ordures ménagères sont intégrés dans les tonnages des tournées pour les ménages. Ils peuvent être évalués à 18.6 % du volume collecté par les bennes.

Les commerçants peuvent, par convention, avoir une fréquence de collecte adaptée à leur activité, notamment ceux qui subissent des fluctuations saisonnières. Cette fréquence peut aller d'une collecte hebdomadaire à une collecte quotidienne.

La circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement), impose aux producteurs ou détenteurs de quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets (c'est-à-dire + de 50% de la masse des déchets considérés) de mettre en place :

- Un tri à la source et une valorisation organique,*
- Ou lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol.*

Cette obligation concerne depuis le 1er janvier 2015 les personnes qui produisent ou détiennent des quantités de biodéchets supérieures à 10 tonnes/an et de déchets d'huiles alimentaires à 150 litres/an. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'obligation de tri à la source des biodéchets concernant les

producteurs de plus de 5 Tonnes par an, et au 1^{er} janvier 2024, cette obligation concernera tous les producteurs de biodéchets, (y compris les ménages)

De plus, un décret, publié le 10 mars 2016, fixe les bases réglementaires permettant la mise en œuvre du tri à la source et de la collecte séparée de ces déchets par les entreprises. Les gros producteurs de déchets doivent mettre en place un tri et organiser la collecte pour les cinq types de déchets visés. Quant aux petites entreprises, elles ne devront progressivement trier que le papier.

Le coût de la redevance qui leur est facturé tient compte du service assuré.

D'autres déchets appelés Déchets des Artisans et Commerçants (DAC) et Déchets Industriels Banals (DIB) sont collectés dans les déchèteries, ces dépôts sont facturés aux artisans.

Le règlement de collecte modifié le 23 décembre 2023 définit les déchets assimilés ménages, à partir du 1^{er} janvier 2025, le volume maximum hebdomadaire pouvant être collecté sera de 7 500 litres tous déchets confondus, soit l'équivalent de 10 bacs de 750 litres, dont un contenant à minima pour les déchets recyclables. Ne sont pas concernés par ce seuil, les établissements d'hébergement médico sociaux assurant des missions d'intérêt général et/ou de service public (EHPAD, Accueil spécialisée...).
La fréquence de collecte cible sera en alternance tous les 15 jours comme les ménages et à défaut hebdomadaire (possible que l'été également).

1.2.2. LES TYPES DE COLLECTES

	PAP		Points d'apport volontaires
	Particuliers	Professionnels	
Ordures Ménagères Résiduelles	C 0.5 à C1	A la carte jusqu'à 2024 : C0 à C6	C 2 en base (lundi et vendredi) C2 à C4 (+samedi) selon saisonnalité
Recyclables en mélange	C 0.5	C 0.5 dans le cadre des tournées des communes	C 2 en base (mardi et jeudi) C2 à C3 selon saisonnalité
Verre			En fonction du taux de remplissage

Professionnels : fréquences de collecte actuelles : C0,5 / C1 / C2 / C3 / C4 + 1 professionnel en C6

**C0.5 : collecte bimensuelle (collecte tous les quinze jours), C1 toutes les semaines etc...*

1.2.2.1. COLLECTE EN PORTE À PORTE

Modalités et Fréquence de collecte

Tous les habitants sont desservis en porte à porte ou en points de regroupement. Le contenant est le bac individuel à roulettes dont la capacité tient compte du nombre de personnes desservies par immeuble ou foyer fiscal.

Des bacs collectifs sont disposés auprès de certains bâtiments publics ou centres de vie.

La collecte de référence est donc la collecte tous les 15 jours (Formule A).

En 2015 a été proposé aux usagers du service d'élimination des déchets une formule de collecte des OMr toutes les semaines toute l'année (Formule B) ou seulement sur la période de juillet/août (Formule C).

En 1^{er} trimestre 2023, une campagne d'envoi de courriers visait à sensibiliser ces usagers aux contraintes pour le service et les encourageait à changer de formules

Nombres d'usagers par formule :

	2023	
<i>FORMULE A</i>	25 290	96.0%
<i>FORMULE B</i>	52	0.1%
<i>FORMULE C</i>	210	0.6%
<i>Professionnels</i>	900	3.4%
	26 452	100.0%

Certains artisans sont collectés plusieurs fois par semaine. La fréquence de collecte ainsi que les modalités de mise à disposition des bacs sont régies par une convention.

Les bacs collectifs publics et les terrains de camping sont collectés 4 fois à 5 fois la semaine en juillet et en août.



Collecte bacs 140 litres



Équipement en bac jaune (point de regroupement)



Collecte Recyclables en Porte-Porte

1.2.2.2. COLLECTE APPORT VOLONTAIRE :

Le territoire du pays d'Iroise dispose d'une cinquantaine de points d'apports volontaires où les usagers peuvent déposer leurs déchets sans contraintes d'accès ni de jours de collecte.

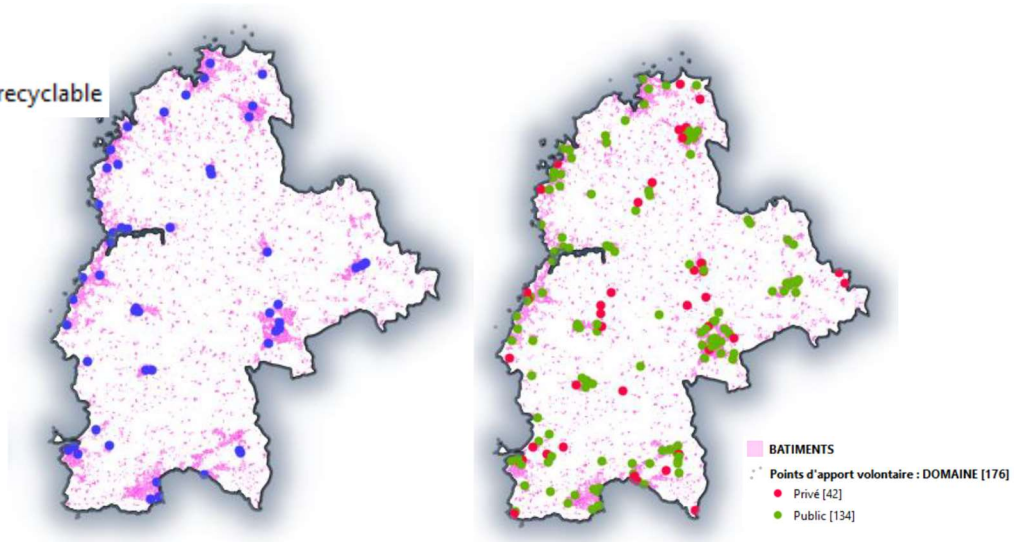
Chaque point d'apport volontaire est cartographié.

Ces fiches sont disponibles sur le site internet de la CCPI à la rubrique Déchets/La collecte de vos déchets et les consignes de tri. :

<https://www.pays-iroise.bzh/environnement-eau-dechets/dechets/805-collecte-om-tri-cs>

BATIMENTS

● Ordures ménagères/ recyclable



Colonnes	OMr	Recyclables	Verre
Exploitation	Régie		
TOTAL	58	142	209

176 Points d'apports volontaires sont référencés, un point d'apport volontaire peut comporter, en fonction des besoins, un (verre) ou plusieurs colonnes aériennes et/ou enterrées. Il existe 100 colonnes enterrées et 9 semi-enterrés

En 2013, un programme d'installation de colonnes enterrées s'est développé sur le Pays d'Iroise. Les colonnes enterrées OMr font l'objet d'une collecte hebdomadaire et plus si nécessaire. En période estivale, les conteneurs OM en Apport Volontaire sont collectés jusqu'à 4 fois par semaine.



Conteneur enterré Ordures Ménagères



Conteneurs enterrés Recyclables et Verre (et OM)



Collecte Conteneur Recyclables

Les conteneurs « verre » sont collectés en régie par un camion polybenne (30 m³), leur contenu est vidé dans les fosses de transit situées dans les déchèteries de Plougonvelin et de Plourin. Les recyclables collectés en porte-à-porte et en apport volontaire sont acheminés au centre de tri du Spernot à Brest puis rechargés dans des semi-remorques et dirigés vers le centre de tri Triglaz à Plouédern.



Déchargement Recyclables en Porte-Porte

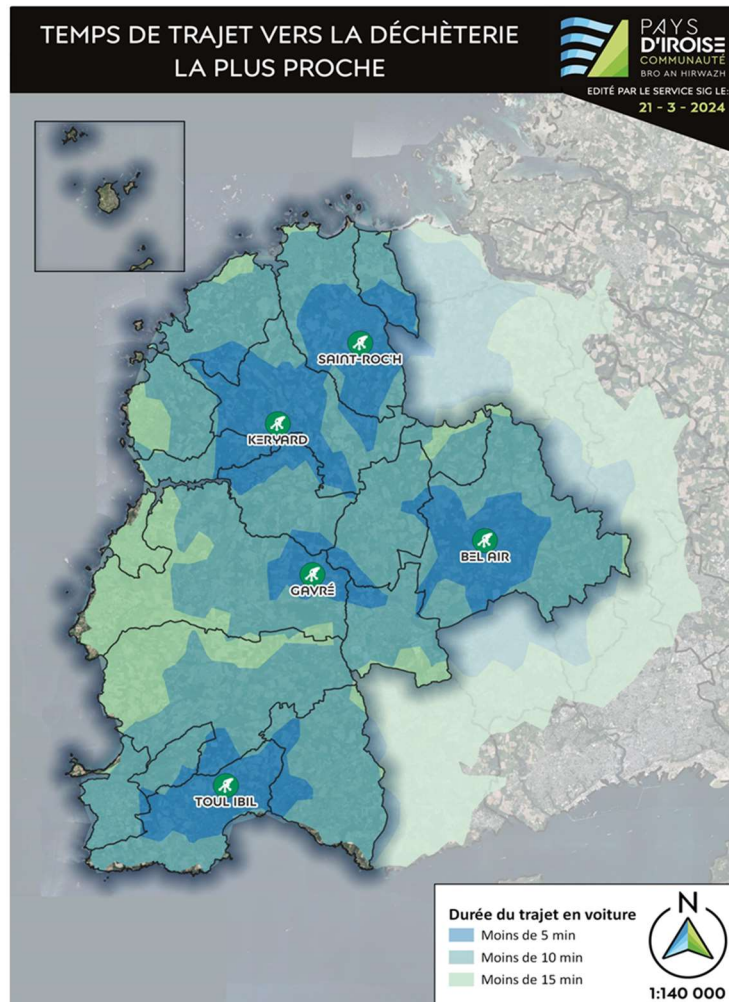


Réacheminement centre de tri Triglaz

1.2.2.3. LES DÉCHÈTERIES

5 déchèteries communautaires sont réparties sur le territoire :

- LE GAVRE - Plouarzel
- TOUL IBIL - Plougonvelin
- BEL AIR - Milizac
- SAINT ROCH - Ploudalmézeau
- KERYAR – Plourin



Nombre de déchèteries	5
Tonnage global entrant	29 722 tonnes*
Mode d'exploitation "haut du quai"	Prestataire : Tribord
Mode d'exploitation "bas du quai"	CCPI
Jours d'ouverture	6.5 jours/7
Accueil Déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	Oui (payant)

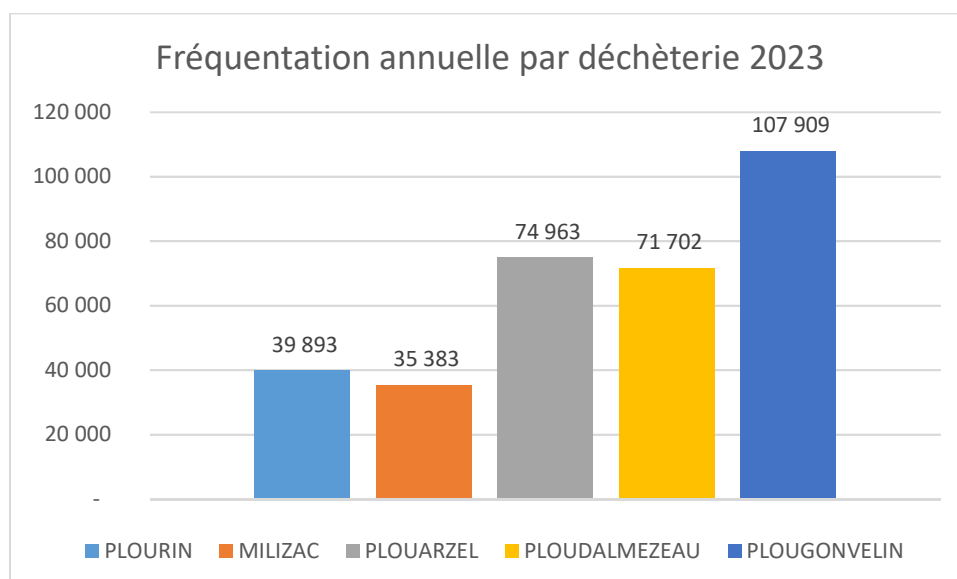
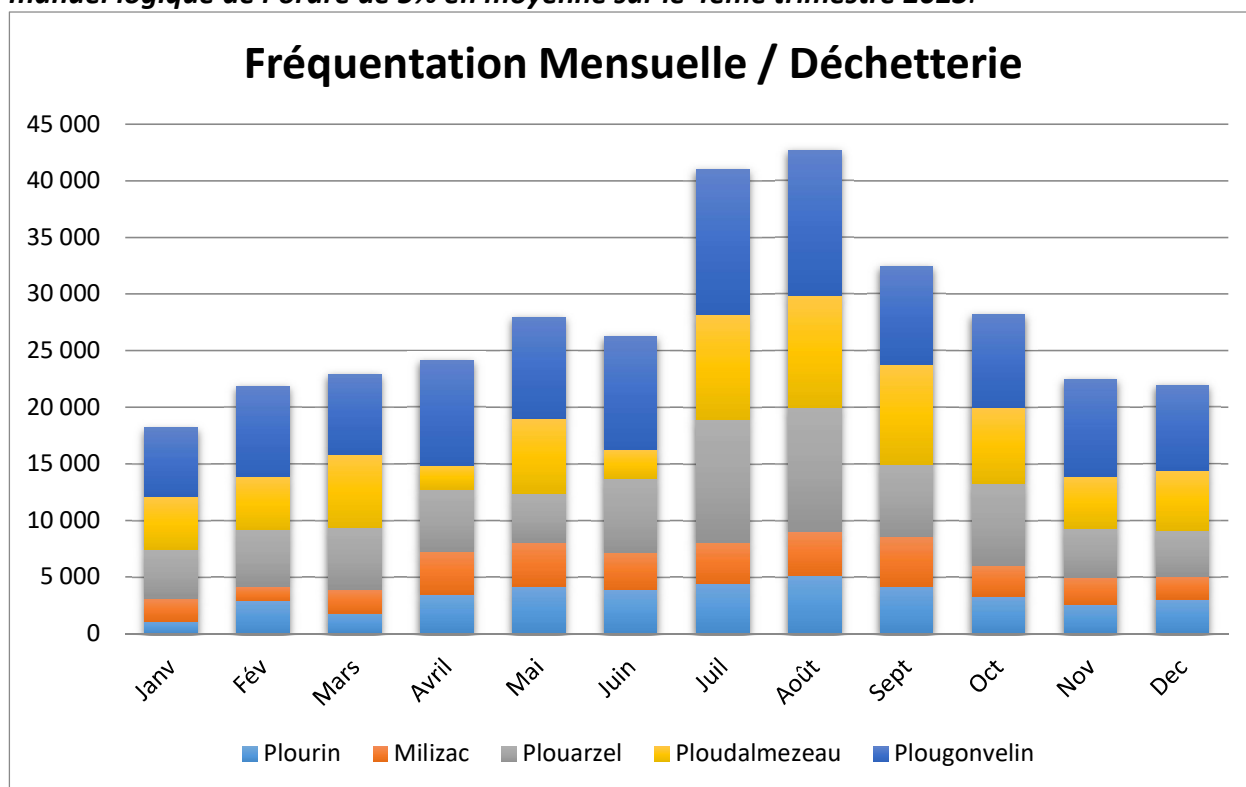
*En hausse par rapport à 2022 en raison principalement de l'apport important de déchets verts post tempête CIARAN.

Fréquentation des déchèteries

Tribord communique mensuellement le nombre de passages en déchèteries ainsi 329 850 usagers ont fréquenté les déchèteries communautaires en 2023 soit une hausse de la fréquentation de 6% par rapport à 2022.

Ces données issues d'un comptage manuel des agents d'accueil en déchèteries sont perfectibles mais donnent des tendances.

A noter que le contrôle d'accès a été mis en service en septembre, il est constaté un sous comptage manuel logique de l'ordre de 5% en moyenne sur le 4eme trimestre 2023.



La déchèterie de Plougonvelin représente 33% de la fréquentation totale en hausse de 4% par rapport à 2022 (déjà en hausse de 8%/2021). Plouarzel et Ploudalmézeau concentrent 22% de la fréquentation chacune. Celle de Plourin représente 12% de la fréquentation totale en baisse. Milizac également avec 10% en raison de la mise en service du contrôle d'accès, les habitués de Guilers ne viennent plus.

La saisonnalité est particulièrement marquée en 2023 avec une fréquentation importante en juillet aout, plus marquée sur Plougonvelin.

1.3. LES MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

1.3.1. LES MOYENS HUMAINS

Le service de collecte en porte à porte et de transfert des déchèteries est une régie communautaire assurée par du personnel territorial et du personnel de droit privé.

Il y a eu quelques changements en 2023 :

- Janvier : Création d'un poste de chauffeur en déchèterie en charge du poussage des déchets verts et évacuation des gravats (précédemment les prestations étaient réalisés par le service voirie – refacturé
- Mai : Création d'un poste CDI chauffeur polyvalent – pool de remplaçant : afin de gérer au mieux les besoins et limiter le recours à des contrats saisonniers ou de remplacement
- Juin : Intégration d'un agent, initialement à la voirie, à mi temps thérapeutique pour les besoins de nettoyage des points d'apport volontaire et menus tâches
- Septembre : Evolution de l'organisation de la collecte sur Molène (présence du service 1 semaine sur 2 en basse saison) avec diminution de l'effectif
- Octobre : 2ème poste sur la prévention dédiée au déploiement du plan biodéchets

Effectifs au 31/12/2023 (Hors personnel de Direction)	
Collecte porte à porte et agents polyvalents	26
Collecte à Molène	0.8
Collecte PAV et transfert déchèterie	5
Encadrement	1
Gestion des bacs/assistance adm et ambassadeur de tri	2
Animatrice prévention	2
Service Redevance déchets	1
Total	38

Ce personnel permanent est renforcé ponctuellement (en particulier lors de la saison estivale) par des agents contractuels ou saisonniers, ou par des agents d'autres services communautaires. Dans le cadre de la mise en place du contrôle d'accès, un renfort administratif a été nécessaire à partir de juillet 2023.

1.3.2. LES MOYENS MATÉRIELS

Le service dispose d'un parc roulant important :

Benne O.M compacteuse de 14 à 22 M3 :	10
Benne O.M compacteuse de 5 M3 (Molène) :	1
Camion polybenne avec bras de chargement :	3
Camion benne équipé pour la collecte sélective	2
Fourgon de service type master :	1
Véhicule de liaison type fourgonnette :	2
Compacteurs caissons déchèterie	3



Flotte de Bennes O.M compacteuses



Compacteur

1.4. LES CHIFFRES CLÉS

Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2023	kg/hab/an (DGF 2023)
OMR	10 014	180.9
Recyclables (hors verre)	2 950	53.3
Verre	3 019	54.5
Déchets apportés en déchèterie	29 722	536.8
Total	45 273	825.5

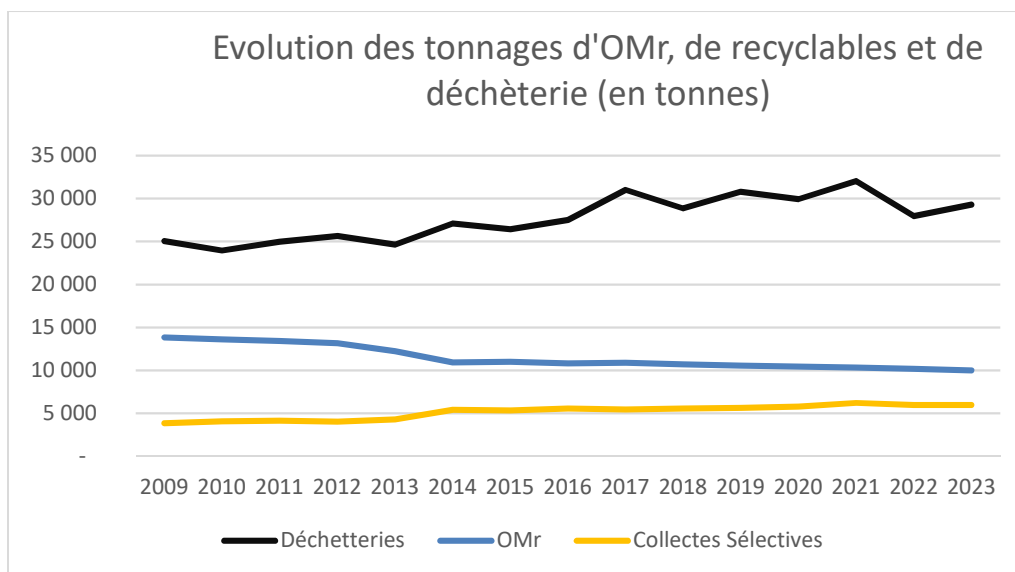
La production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) diminue en 2023 par rapport à 2022, de 1,8% en tonnages et de 2.5 % en kg/hab (DGF).

Les OMr collectées dans les points d'apport volontaire représentent 17.5 % des tonnages totaux d'OMr collectés en hausse de 1.5% après 2 années de stabilité. Ce mode de collecte est plébiscité par certains usagers ce qui peut parfois générer des désagréments avec des dépôts sauvages en pied de conteneurs.

Les recyclables diminuent (-2,7% en tonnages et -0.66% en kg/hab), le verre augmente +1.77% après une baisse de 4.70 % l'année précédente. Les habitants du pays d'Iroise se situent parmi les meilleurs trieurs du Finistère.

Le refus de tri est resté stable avec 20% en 2023.

Les tonnages en déchèteries sont en hausse de 1776 tonnes soit 6% après la forte baisse en 2022 (-13%) dus aux tonnages déchets verts avec 1952 tonnes en plus par rapport à 2022 (marquée par la sécheresse) relative aux tempêtes de fin d'année.



Comparaison Régionale (pop DGF) :

kg/hab/an de déchets collectés	CCPI (2023)	Bretagne (2019)*
OMR	180.9 kg	196 kg
Recyclables (hors verre)	53.3 kg dont 10.7 kg de refus	59 kg +7kg de refus
Verre	54.5 kg	50 kg
Déchets apportés en déchèterie	536.8 kg (280.3 kg de DV)	388 kg (162 kg de DV)

* chiffres clés des déchets en Bretagne – dernière édition – 2019

2. LA PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets est une obligation réglementaire pour les collectivités collectant des déchets. Cette obligation est renforcée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui fixent de nombreux objectifs nécessitant un effort de planification important de la part des collectivités

Pour les EPCI, la prévention des déchets se traduit par un document : le PLPDMA -Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Un plan régional, piloté par la Région fixe les objectifs et orientations globales pour la Région.

2.1. EVÈNEMENTS MARQUANTS

- Définition d'un projet de développement massif du compostage individuel et collectif pour répondre à l'obligation de tri séparé des déchets alimentaires et végétaux
- Finalisation du projet de création d'espaces permanents pour la collecte d'objets réemployables en déchèterie
- 4ème défi familles « presque zéro déchet »
- Semaine Européenne de Réduction des déchets : forum de la gratuité «ça coûte pas un radis » à Plouarzel : 900 visiteurs

2.2. LA GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ORGANIQUES.

La gestion à domicile des biodéchets (déchets issus du jardin et déchets issus de la cuisine) constitue le levier de réduction le plus important (68 kg de déchets alimentaires et 291 kg de déchets verts sont produits par habitant chaque année).

L'étude de faisabilité pour la mise en place du tri à la source des biodéchets finalisée en 2023 a permis de définir un projet global soutenu par le Fond Vert géré par l'ADEME à hauteur de 151 801 € pour accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions de 2023 à 2026 visant à la distribution de 1500 composteurs individuels par an, 55 composteurs en pied d'immeuble collectif, et l'accompagnement des professionnels dans leur choix entre compostage et collecte des biodéchets alimentaires par un tiers privé.

Un guide composteur, a rejoint le service pour une mission de 3 ans en octobre 2023 pour assurer la mise en œuvre de ce programme.

Compostage individuel et collectif :

Commune	Taux d'équipement composteurs en %*	Point de compostage collectif/en établissement
Brélès	38	0
Molène	18	0
Lampaul-Plouarzel	42	0

Lampaul-Ploudalmézeau	32	1
Landunvez	33	0
Lanildut	35	2
Lanrivoaré	35	2
Le Conquet	32	3
Locmaria-Plouzané	29	3
Milizac-Guipronvel	27	4
Plouarzel	32	3
Ploudalmézeau	27	3
Plougonvelin	28	3
Ploumoguer	29	1
Plourin	20	1
Porspoder	36	1
Saint-Renan	25	5
Trébabu	32	1
Tréouergat	29	0
Total CCPI	27	33

*sauf taux d'équipement en composteur depuis le début de la politique en 1999.

Autres actions de réduction des biodéchets

Autres actions de réduction des biodéchets	Atelier compostage	Atelier de jardinage au naturel	Subvention location broyeur pour habitants
Total CCPI	4	7	46
Nombre de participants	42	63	46

2.3. LES AUTRES ACTIONS DE PRÉVENTION

L'étude de faisabilité pour la création d'une recyclerie en Pays d'Iroise a permis de définir un projet pour organiser la collecte d'objets réemployables en déchèterie de façon permanente à l'échéance 2024.

En 2023, la collecte des objets a été effectuée en partenariat avec les recycleries mobiles des associations « Un peu d'R » et « Iroise Tri-but, une nouvelle structure associative qui s'est implantée à Plourin en décembre 2023. Ces collectes ont permis d'éviter l'incinération, la mise en décharge ou le recyclage de 25 tonnes d'objets en 2023.

Chaque année, la semaine européenne de réduction des déchets constitue un temps fort de sensibilisation des usagers. Dénommée, ma semaine presque zéro déchet, 9 animations ont été organisées pendant deux semaines et ont touché 950 personnes dont 900 sur la zone de gratuité « Ça coûte pas un radis » organisée cette année à Plouarzel. 8 tonnes d'objets pouvant resservir ont été récupérés par les visiteurs et les recycleries.



Véronique Landuré-Morel, *Ca coûte pas un radis*

Au total 4000 personnes ont été touchées par des messages de prévention des déchets, grâce aux différents outils mobilisés (aides aux couches lavables et au broyage, recyclerie mobile, prêt de gobelets pour les manifestations, ateliers zéro déchet, ateliers de compostage et jardinage au naturel, stands sur des manifestations...).

Bilan des actions par commune

Commune	Ateliers/ formation produits d'entretien	Gobelets : Nombre d'emprunts	Recyclerie mobile : collecte	Sensibilisati on gaspillage alimentaire	Utilisation de couches lavables	Autres animation Zéro déchet et SERD	Stand sur manifestations et autres animations
Brélès		3					
Molène		0					
Lampaul- Plouarzel		1					
Lampaul- Ploudalmézeau		2		1			
Landunvez		6	1				
Lanildut		2	1				
Lanrivouaré	1	3		1	2	3	
Le Conquet		2	1				
Locmaria- Plouzané	2	5		1			
Milizac- Guipronvel	1	2	8				
Plouarzel		8	13		2	1	
Ploudalmézeau		10	11				
Plougonvelin		10	12		1		
Ploumoguier		1			1		
Plourin			5				
Porspoder		4			1		
Saint-Renan		7				10	
Trébabu		0					
Tréouergat		1			1		
Total	4	64	52	3	8	14	

Nombre de personnes ou gobelets empruntés	32	38000 gobelets	520	35	8	1044	
--	-----------	-----------------------	------------	-----------	----------	-------------	--

Le G4DEC : un service mutualisé tourné vers l'économie circulaire

Pays d'Iroise Communauté s'est engagé dans un travail mutualisé avec 3 autres intercommunalités (Abers, Landerneau-Daoulas et Lesneven-Côte des légendes) sur l'économie circulaire et la réduction des déchets des professionnels. Depuis avril 2019, une équipe composée de trois personnes, basée à la Communauté de communes du Pays des Abers intervient auprès des entreprises et des collectivités de l'ensemble du territoire pour une durée prévisionnelle de 3 ans.

Les communes et professionnels du territoire sont accompagnés selon plusieurs dispositifs :

- Un cycle d'ateliers sur les biodéchets afin de les informer sur les solutions de tri à la source des biodéchets et leur valorisation ;
- La 3ème brocante des matériaux s'est tenue à Ploudalmezeau, 29 entreprises ont offert 600 m3 de matériaux dont le produit de la vente a été reversé aux recycleries partenaires.
- Le dispositif « Plaisir à la cantine initié par la DRAF et déployé par le G4DEC a bénéficié à 4 cantines scolaires du Pays d'Iroise Les cantines ont travaillé sur le bien manger, les circuits-courts, le gaspillage alimentaire et la communication.

Des actions collectives (ateliers thématiques, petits déjeuners de l'économie circulaire) et des temps forts (forum et défis de l'économie circulaire) sont organisés chaque année et contribuent aussi à animer la dynamique de territoire.



Brocante des matériaux à Ploudalmezeau

Avec l'appui du G4DEC, deux opérations expérimentales ont été menées en Pays d'Iroise :

« Ramène ta coquille » : collecte des coquillages du 1^{er} décembre au 31 janvier. Cette opération, testée une première fois sur trois semaines lors des fêtes de Noël 2022, a été reconduite avec une période de collecte étendue à deux mois et des points de collecte dans les communes volontaires en complément des déchèteries. Les coquilles (huîtres, coquilles Saint-Jacques pour l'essentiel) ont été broyées et mélangées à

du compost de déchets verts. Cinq tonnes de coquillages ont été collectés et valorisés au lieu d'être incinérés.



Ramène ta coquille : point de collecte à Brélès

« **Mes copeaux d'abord** » : la collectivité a testé la séparation des branchages sur trois déchèteries, ces ligneux ont été broyés et mis à disposition des habitants pour utilisation en paillage ou comme matière sèche pour les composteurs. Cette opération poursuit plusieurs objectifs, diminuer les coûts de transport et traitement des branchages, inciter au paillage comme alternative aux techniques de désherbage (objectif pédagogique et d'accompagnement aux bonnes pratiques), fourniture de matière carbonée pour le compostage.



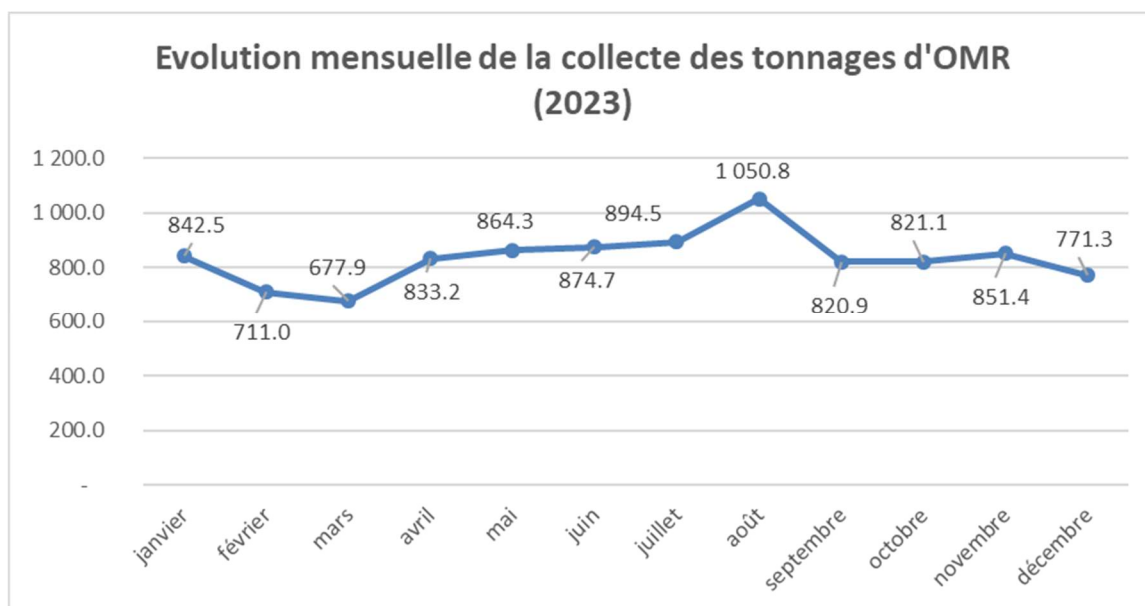
2.4. LES FLUX COLLECTE EN PORTE A PORTE OU EN APPORT VOLONTAIRE

2.4.1. LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Tonnages collectés en 2023 :

OMr En porte à porte	8 218 t
OMr En apport volontaire	1 750.8 t
	10 014 t

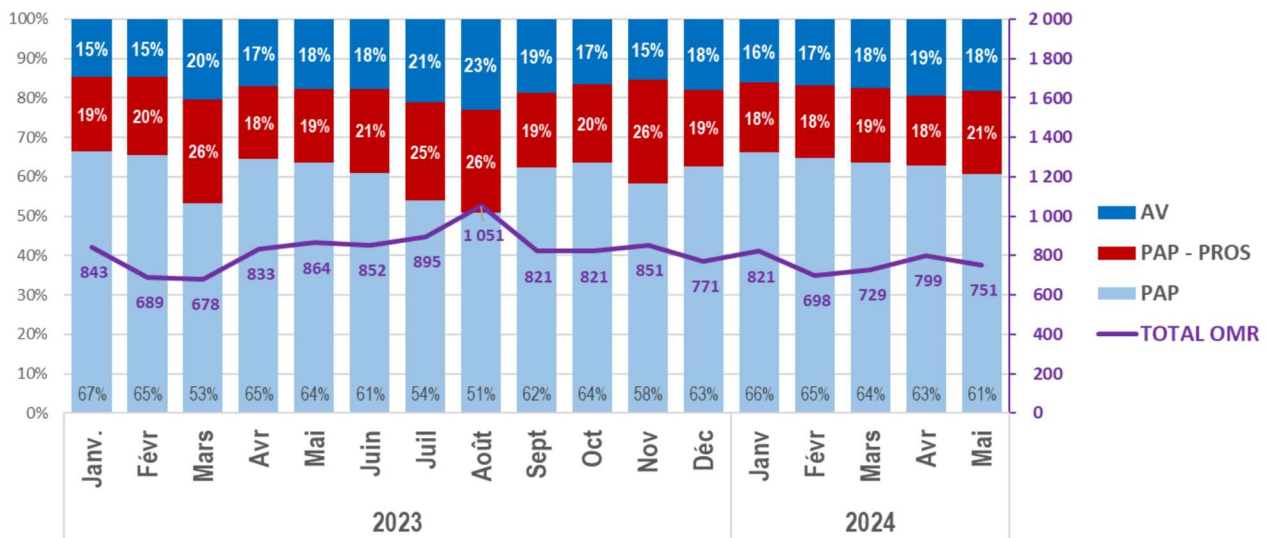
Cette évolution mensuelle des tonnages démontre bien l'existence d'un effet de saisonnalité sur les mois de juillet et août et donc la nécessité d'une organisation spécifique de la collecte sur cette période.



	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie	Données de collecte en Kg/hab/an
OMr En porte à porte	Régie	C 0.5	Bac	100	148.4
OMr En apport volontaire	Régie	C 1 à C3	Conteneurs Enterrés/Aériens	100	31.6
					180.9

En 2023, ont été collectées 1 751 tonnes d'OMr en apport volontaire. Plus de 25% des tonnages ont été collectés en juillet-août. Cela confirme la nécessité d'un tel réseau renforcé pour la période estivale.

Les tonnages collectés en apport volontaire sont passés de 845 tonnes en 2015 à 1 751 tonnes en 2023 ce qui représente aujourd'hui en moyenne 17.5 % des tonnages d'OMr collectés avec report des usagers vers ces colonnes, notamment en période estivale (juillet/août)



Le service public de collecte des déchets de Pays d'Iroise Communauté est prévu pour répondre aux besoins des particuliers. Ce service peut également prendre en charge les déchets professionnels, à condition qu'ils soient similaires à ceux des ménages en termes de nature et de volume et que leur collecte soit réalisée sans sujétion particulière.

Afin de se conformer à la loi, le règlement de collecte du 20 décembre 2023 prévoit qu'à partir du 1er janvier 2025 celle-ci soit restreinte aux professionnels produisant moins de 7 500 litres de déchets par semaine, soit l'équivalent de 10 bacs de 750 litres, dont au moins un contenant des déchets recyclables.

2.4.2. LES RECYCLABLES : EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES JOURNAUX-REVUES-MAGAZINES-PAPIERS DIVERS

Tonnages collectés en 2023 :

Recyclables en porte à porte et en apport volontaire	2 950 t
Verre en apport volontaire	3 019 t
	5 969 t

Collecte des recyclables en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire :

En porte à porte/Apport volontaire	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% Population desservie	Données de collecte en Kg/hab/an
Recyclables	Régie	C0.5	Bac	100%	53.3

Tout le territoire de Pays d'Iroise Communauté est desservi par une collecte des recyclables (hors verre) au porte-à-porte. Les quantités collectées sont en très légère baisse par rapport à 2022. Le taux de refus de tri reste à 20 % pour l'année 2022 soit 10.7 kg de refus/habitant.

Collecte et du verre en apport volontaire :

Flux en apport volontaire	Mode d'exploitation	Modes de dépôt	Données de collecte en Kg/hab/an
Verre	Régie	Colonnes	54

Les tonnages de verre ont augmenté de 1.7%. Le tri du verre bénéficie de l'effet « geste de tri » que s'approprient les usagers avec le passage au bac jaune puis les extensions de consigne de tri.

Le service public de collecte des déchets de Pays d'Iroise Communauté est prévu pour répondre aux besoins des particuliers. Ce service peut également prendre en charge les déchets professionnels, à condition qu'ils soient similaires à ceux des ménages en termes de nature et de volume et que leur collecte soit réalisée sans sujétion particulière.

Afin de se conformer à la loi, le règlement de collecte du 20 décembre 2023 prévoit l'obligation de tri pour les professionnels avec la disparition de la formule de collecte en ordures ménagères hebdomadaires uniquement.

2.4.3. QUALITÉ DU TRI ET SENSIBILISATION DES HABITANTS

2.4.3.1. EVOLUTION DE LA QUALITÉ DU TRI

La qualité du tri est restée stable en moyenne sur l'année 2023 par rapport à 2022 avec la poursuite des contrôles visuels des bacs par les agents de collecte et à une communication régulière auprès des usagers.

Les déchets mal triés représentent un surcoût pour la collectivité, 20% d'erreur de tri en 2023 soit 10,7 kg par habitant et représente un cout de 96 000 € car ils subissent un double traitement. Ils sont réacheminés du centre de tri des emballages Triglaz à Plouédern à l'usine du Spennot où ils sont incinérés.

La collectivité propose aux usagers de demander des bacs jaunes plus grand sans surcoût.

En 2022, les principales erreurs sont les emballages imbriqués ou en sacs retrouvés lors des caractérisations au centre de tri.

Avec l'augmentation du volume de emballages ménagers relative à l'augmentation de la population à tournées identiques, les camions peuvent être amenés à tasser ce qui imbrique les emballages, ceci est dommageable pour son bon traitement par Triglaz. Des pistes d'amélioration seront à étudier en 2023.

2.4.3.2. SUIVI DE TOURNÉES DE COLLECTES SÉLECTIVES

L'identification des erreurs de tri est assurée, lors de la présentation des bacs à la collecte, l'équipe de collecte décide de ne pas le collecter en cas d'erreur de tri et appose un autocollant « bac non collecté ». L'équipe fait remonter l'information à l'ambassadrice du tri qui adresse un courrier personnalisé à l'erreur de tri constaté aux usagers pour les informer.

➤ Communication des anomalies via autocollants



- Large éventail d'autocollants disponibles pour communiquer auprès des usagers sur les bacs

Des appels téléphoniques et quelques visites à domicile sont réalisées et concernent aussi bien les professionnels que les particuliers ainsi que les structures collectives (établissements scolaires, centres sociaux-cultures, structures de petite enfance...).

Une animation a été effectuée auprès des enfants du centre de loisirs (poubelle pédagogique et ramassage de déchets).

2.4.3.3. SENSIBILISATION ET INFORMATION DES USAGERS

Les actions 2023 :

- 150 écoliers ont visité TRIGLAZ
- Visite grand public lors de la semaine européenne de réduction des déchets
- Animations lors d'événements : 30 ans de la CCPI, ça coute pas un radis à Plouarzel
- Ateliers famille zéro déchets
- Animation lors du festival des Petites folies
- Visite et sensibilisation du personnel de l'hôpital Le Jeune
- Affichages des consignes dans deux immeubles



Visite du centre de tri

150 élèves des écoles ont visité le centre de tri en fin d'année.

En novembre, lors de la semaine européenne de réduction des déchets, 30 personnes se sont déplacées à Plouédern pour visiter l'usine et échanger sur les consignes de tri.

Des affiches et mémo-tri en **français, allemand et anglais** sont distribués pour les hébergements touristiques. Ils sont mis à disposition sur le site web de la collectivité et ont été distribués en main propre dans chaque camping et résidences de vacances au printemps. L'affichage a été mis à jour au niveau des sanitaires et locaux poubelles.

Le tri : je vise juste !

Sort it out right
Mülltrennung – aber Richtig!

VERRE
Glass
Glas

PAPIERS & EMBALLAGES
Paper & packaging
Papier & Verpackungen

ORDURES MÉNAGÈRES
Household waste
Haushaltsabfälle

Bien vidés
Empty properly
Vollständig entleert

En vrac, pas en sac
Separately, not in bags
Lose, nicht in Beuteln

Non embottés
Not stacked together
Nicht ineinander gesteckt

En sacs fermés
Close the bags
In verschlossenen Beuteln

Bouteilles, flacons, pots et bocaux
Bottles, containers, pots and jars
Flaschen, Flakons, Konservengläser und andere Glasbehälter

Emballages en plastique
Plastic packaging
Verpackungen aus Kunststoff

Emballages en carton
Cardboard packaging
Verpackungen aus Pappe

Papiers
Paper
Papier

Emballages en métal
Metal packaging
Verpackungen aus Metall

Hygiène
Hygiene products
Hygieneartikel, Hygienepapier

Restes alimentaires, emballages non vidés
Food remains, packaging not emptied
Speisereste, nicht entleerte Verpackungen

Petits emballages bois
Small wooden packaging
Kleinverpackungen aus Holz

Autres déchets
Other types of waste
Sonstige Abfälle

Un doute ?
L'application Guide du Tri sur votre téléphone:
www.consignesdetri.fr

www.pays-iroise.bzh

Logo: PAYS IROISE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite aux refus de collecte pour tri de mauvaise qualité, **210 avis de passage** ont été déposés dans les boîtes aux lettres comprenant un courrier explicatif de l'erreur de tri, un mémo tri, une boîte à piles, un stop pub, une plaquette déchèterie et compostage.

10 professionnels du territoire ont été informés des consignes de tri en entretien.

Contrôle de la qualité du tri dans les bacs jaunes

Les équipes de collecte ont contrôlé la qualité des déchets déposés dans les bacs jaunes de septembre à novembre 2023. Ce sont 205 bacs qui ont été signalés à l'ambassadrice du tri.

Les principales erreurs repérées : des déchets en sacs pour la moitié des bacs refusés, des déchets d'hygiène (couches, masques, matériel médical), du textile (chaussures, vêtements, tapis) et du verre !

Une sensibilisation auprès des foyers soit par échange direct ou par courrier a permis de diminuer les erreurs de tri.



2.5. LES FLUX COLLECTES EN DÉCHÈTERIES

Type de déchets acceptés	Filière de Valorisation/Traitement	Ratio de collecte en Kg/hab/an
Encombrants	ISDND/Recyclage/Energétique	35.9 =
Incinérables	Energétique	30.5 =
Bois	Recyclage	23 →
DEEE (sur 3 déchèteries + Molène)	Recyclage	9.1 =
Ferrailles	Recyclage	15.1 =
Déchets verts	Compostage	280.3 ↗
Gravats	ISDI	82.8 →
Cartons	Recyclage	7.1 →
Déchets dangereux	Elimination	2.3 →
Déchets d'activité de soin à risque infectieux	Elimination	9.44 =

Tonnages déposés

Tonnages évacués des déchèteries en 2023 :

	Gravats	Encombrants	Encombrants Incinérables	Déchets d'ameublement	Bois	Déchets végétaux
Tonnes 2022	4 929	1 916	1 664	1 227.5	1 813.5	13 586.5
Tonnes 2023	4 582	1 987	1 687	1 266	1 984	15 519
Kg/hab 2022	90.15	35.04	30.44	22.45	33.17	248.5
Kg/hab 2023	82.8	35.9	30.5	22.9	35.8	280.3

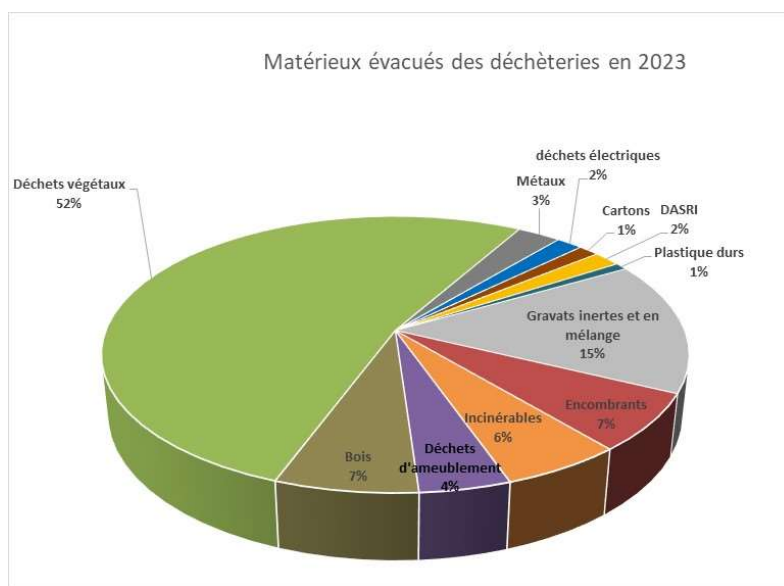
Métaux	DEEE	Cartons	Amiante	DASRI	Plastiques Durs	DDS
838.0	494.65	456.29	65.10	548.4	178.14	168
836.4	502	395	0	523	241	129.1
15.33	9.05	8.35	1.19	10.03	3.26	3.07
15.11	9.07	7.14	0	9.4	4.4	2.33

Les flux encombrants / incinérables sont stables (malgré l'arrêt de collecte des pneus à l'été 2023), les gravats baissent, le flux des déchets verts est en forte augmentation liés aux évènements climatiques de fin d'année principalement (tempêtes).

A noter que le flux pneumatiques est de 39 Tonnes en 2023 (48 T en 2022) avec un arrêt de la collecte en été 2023.

29 722 tonnes de déchets ont été évacuées des 5 déchèteries en 2023, soit une **hausse de 6%** par rapport à 2022.

Répartition par catégorie de matériaux :



Cas particulier des Déchets de Soins A Risques Infectieux

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise propose aux particuliers un service de collecte de leurs déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI). Des déchets sont ensuite pris en charge par la filière agréée par l'éco-organisme DASTRI jusqu'à leur élimination finale.

Un dispositif de collecte des seringues usagées est mis en place, à destination des particuliers en automédication à domicile. Depuis avril 2014, c'est l'éco-organisme DASTRI qui prend en charge la collecte et le traitement de ces déchets.

Les pharmaciens du Pays d'Iroise remettent gratuitement une boîte de collecte agréée et fournie par DASTRI.

Une fois pleines, ces boîtes sont déposées par les usagers en déchèteries (armoires spécifiques pour déchets ménagers spéciaux) puis envoyées à l'usine d'incinération par une société agréée.

En 2023, 523 kg de DASRI ont été évacués.

3. ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. L'INCINÉRATION

Une fois collectées, les ordures ménagères sont apportées à l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets (UVED) située au Spernot à Brest.



UVED du Spernot (Brest)

©Ouest-France

Cette unité a une capacité de traitement de 130 000 tonnes /an et permet une **valorisation énergétique en cogénération**. L'énergie dégagée lors de la combustion est récupérée sous forme de vapeur d'eau à haute pression pour produire de l'électricité grâce à un turbo-alternateur d'une part, et pour alimenter un réseau de chaleur d'autre part. L'incinération permet également une **valorisation matière**. Les mâchefers sont les résidus récupérés à la sortie des fours. Un électroaimant permet d'en extraire de l'acier. Cet acier est alors livré à la société PREFERNORD avant d'être fondu dans des aciéries.

Les mâchefers déferrillés sont envoyés dans un centre de maturation où un traitement complémentaire permet notamment d'en extraire l'aluminium, et d'obtenir un matériau réutilisable dans les activités du bâtiment ou de la voirie.

En 2023, 10 014 tonnes d'ordures ménagères et assimilées, 589 tonnes de refus de tri et 1 687 tonnes d'incinérables provenant de Pays d'Iroise Communauté ont été traitées dans cette installation.

Elle est gérée par une Société Publique Locale, la SOTRAVAL. Pays d'Iroise Communauté a, avec cette société, un contrat dit de quasi-régie.

3.2. LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

3.2.1. LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX

Le verre collecté en point d'apport volontaire ne subit pas d'opération de tri avant la reprise par la filière de recyclage. Il est directement acheminé des aires de transit de Plourin et de Plougonvelin vers des centres de traitement de verallia (Chateaubernerd, Rozet, Nere, Lege). **3 018 tonnes de verre ont ainsi été valorisées en 2023 (performance : 54.5 kg/hab. DGF 2023/an).**

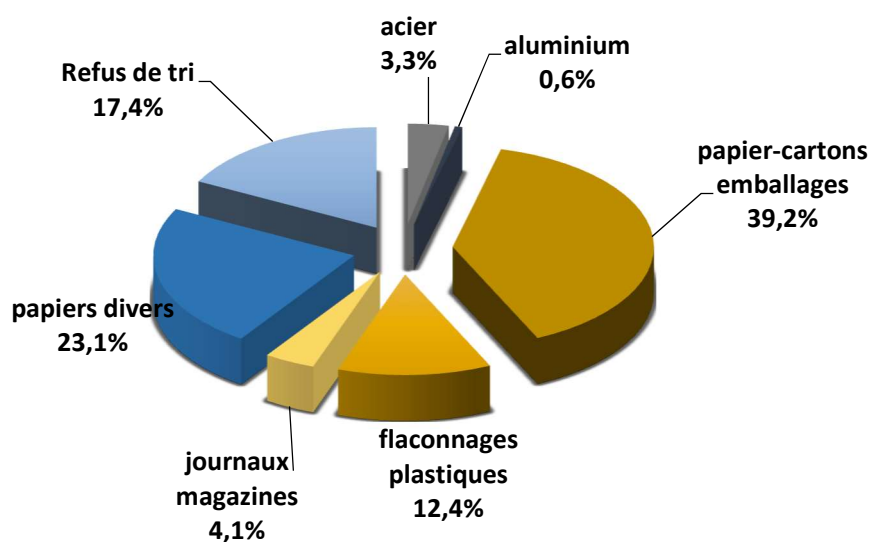
Les recyclables en mélange sont acheminés au centre du Spenot à Brest puis rechargés dans des semi-remorques, dirigés et triés au centre de tri Triglaz à Plouédern. Les cartons de déchèteries sont traités au Centre de Tri Haute Performance de Saint-Thudon à Guipavas, exploité par les Recycleurs Bretons. Aussi, dans le présent rapport, les cartons de déchèteries ne sont plus intégrés dans le flux collecté des recyclables en mélange.

Ces prestations comprennent la réception des déchets, leur tri, le conditionnement et le chargement des matériaux dans des camions affrétés par les filières de reprise. Cette prestation comprend également l'élimination des refus de tri. **En 2023, 2 950 tonnes du flux Recyclables en mélange ont été livrés (y compris refus).**



Centre de tri TRIGLAZ

Répartition des matériaux triés en 2023



Sur l'ensemble des de déchets triés :

- 39 % sont des emballages de type papier-cartons,
- 12,4% d'emballages plastiques en baisse (conséquence des consignes de reprises)
- 27 % sont des papiers, journaux, revues, magazines,

EMBALLAGES, PAPIERS ET JOURNAUX - ANNEE 2023							
	acier	aluminium	cartons emballages	plastiques	journaux magazines	papiers divers	refus de tri
Pays d'Iroise Communauté	111	20.3	1328	419	139	784	589

3.3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Les déchets végétaux réceptionnés en déchèterie sont broyés in situ par la SOTRAVAL, évacués puis co-compostés sur les sites de transformation par la SAS du Menez Avel (station An Avel à Plourin, Ar Goarem à Ploudalmézeau, Ker ar Créac'h à Plouarzel) et de la SARL Iroise Nature à Ploumoguer. **En 2023, 15519 tonnes de déchets végétaux ont ainsi été valorisées, soit une augmentation de 14% par rapport à 2022 en raison principalement des tempêtes de fin d'année.** Le ratio de collecte des déchets végétaux est de 280.3 kg/an/habitant.



Broyage des déchets végétaux

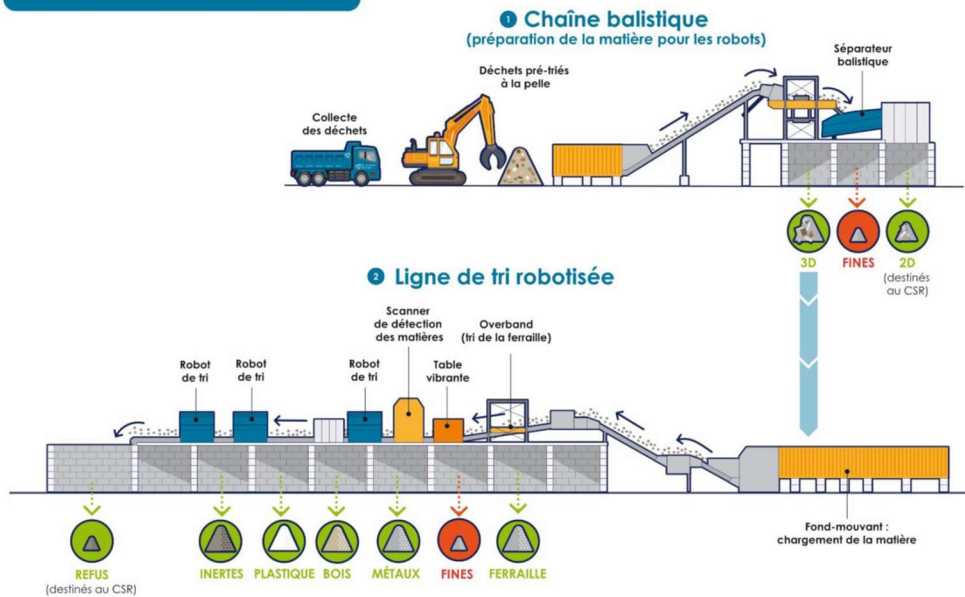
3.4. LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS

Les encombrants collectés en déchèteries sont réceptionnés au centre de tri haute performance (CTHP) des déchets industriels banals (D.I.B) situé à Ty Colo à Guilers. En 2023, ce centre a traité **1 987 tonnes provenant de Pays d'Iroise Communauté.** Il est géré et exploité par la société Les Recycleurs Bretons.



Encombrants déchèterie

Malgré une séparation en amont de certains matériaux recyclables dans les déchèteries (ferrailles, cartons, bois), les encombrants de Pays d'Iroise Communauté possèdent encore un potentiel de valorisation matière et énergétique. Une fois acheminés, ils sont triés grâce à la combinaison de procédés mécaniques, optiques et de robots (IA) le bois.



Suite à caractérisation des encombrants, 20% de bois est récupéré et part en valorisation chez Armor Panneaux, 36% constitue du combustible de substitution (CSR) orienté vers des cimenteries pour une valorisation énergétique. Des métaux (1.5%) sont valorisés. Les fines non valorisables (681 T) sont chargées dans des semi-remorques et évacués vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (soumis à la TGAP).

Evaluation des taux de valorisation

Taux de valorisation matière	23,10%
Taux de valorisation énergétique	35,77%
Autre valorisation (Inertes)	6,96%
Enfouissement	34,17%



Gisement DIB à traiter avant broyage



Stockage combustible de substitution

3.5. LE TRAITEMENT DU BOIS EN MÉLANGE

En octobre 2015, les déchèteries du Pays d'Iroise ont été équipées pour permettre le tri d'un matériau hautement valorisable : le bois en mélange (classe A : bois non traité, classe B : bois traité). Il est réceptionné par les Recycleurs Bretons soit **1 984 tonnes de bois en mélange en 2023**.

Le bois est recyclé suivant la filière de valorisation énergétique dans des fours spéciaux ou panneautiers.

En 2023, les besoins des panneautiers restent important au S1

mais diminue fortement au S2 du fait de la conjoncture économique _ crise du bâtiment

notamment. En 2023, 33% de valorisation matière (Armor panneaux et Sonae au Portugal) et 67%

de valorisation énergétique en chaudière de cogénération en Suede (bois B) ou des serristes locaux (bois A).



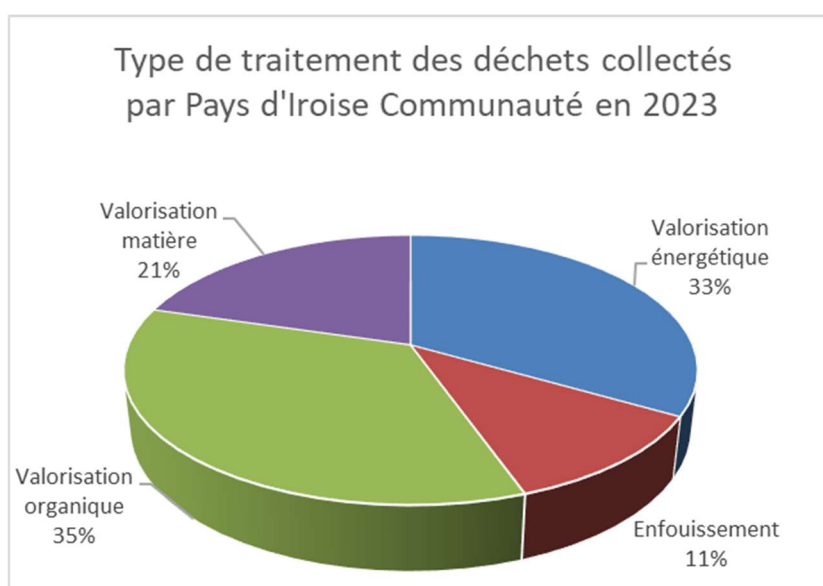
3.6. LE TRAITEMENT DES DEEE

La collecte des DEEE (déchets électriques et électroniques) est désormais possible dans toutes les déchèteries grâce à la construction de bâtiments sécurisés. **En 2023, la collectivité a collecté 502 tonnes de DEEE en légère hausse.**

Le gros électroménager hors froid est acheminé chez AMF Recyclage à Rennes. Le gros électroménager froid et les écrans plats partent chez Veolia (Triade) à Saint-Sylvain d'Anjou (49). Enfin, les écrans anciens sont traités chez les Ateliers Fouesnantais (EcoTri à Saint-Evarzec (29)). Les petits appareils en mélange (41 tonnes forte baisse – 209 tonnes en 2021) sont envoyés aux Ateliers Fouesnantais également.



3.7. BILAN DU TRAITEMENT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS



En 2023 la valorisation organique est plus importante avec le compostage des déchets verts, que la valorisation énergétique (principalement Ordures ménagères, incinérables, bois).
L'enfouissement baisse de 2%

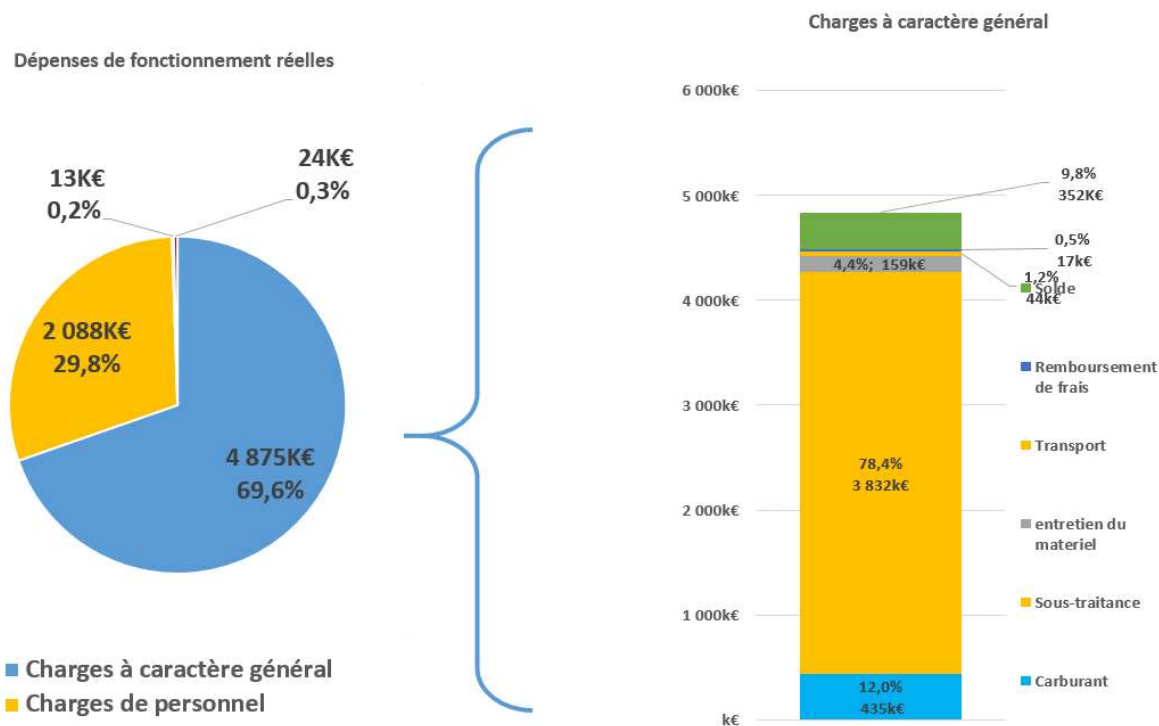
4. COUT DU SERVICE PUBLIC

4.1. BUDGET DU SERVICE

Le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers est financé par la Redevance des Ordures Ménagères, la Redevance pour dépôts en déchèteries, les ventes de produits et les soutiens des Eco-organismes (CITEO, Eco-mobilier ...).

LES DEPENSES

- **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**
- **Charges à caractère général :**



L'exercice 2023 affiche un niveau de réalisation de 98% des dépenses de fonctionnement inscrites au budget (hors virement). Les dépenses sont en hausse de 8.8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 626 k€.

		Par rapport à 2022
Charges générales	↗	+ 457 k€
Charges de personnel	↗	+143 k€
Amortissements	→	+5 k€
Charges courantes	→	-+1 k€
Charges financières	↗	+4 k€
Charges exceptionnelles	↗	+14 k€

La hausse des charges est essentiellement liée à l'évolution du traitement des déchets ainsi que de la masse salariale.

Le poste carburant est en légère baisse sur l'année 2023 : 434 911 € (-4 K€ / CA 2022). Il est rappelé la hausse entre 2022 et 2021 : +32%).

L'entretien des véhicules est en hausse de +32 000 € : 185 000 €

Les dépenses de traitement des déchets représentent 79 % des charges à caractère général (55 % des charges réelles). Forte hausse entre 2023 et 2022 avec de nouveaux marchés effectifs début 2023 : le cout de traitement de la tonne d'encombrants a augmenté de 34%, les déchets dangereux de 36%, les déchets verts de 24 % sur le poste transport et traitement et de 16% sur le broyage. Les coûts énergétiques, l'inflation, la hausse de la TGAP sur les encombrants et incinérables se sont directement répercutés, ceci sans baisse des tonnages.

La sous-traitance se répartit selon les postes et prestataires

Sous-traitances principales	Montant en k€TTC	%
Traitement Gravats - Kerguillo	12,88	0%
Traitement Gravats - Amiante - Pneus - Ceti	92,54	2%
Traitement Encombrant Molene Guyot	26,18	1%
Traitement Bois - Les Recycleurs	190,99	5%
Traitement Encombrants - Les Recycleurs	557,27	15%
Traitement Huile et déchets dangereux - Sarp	55,20	1%
Trait Déchets végétaux - SAS Menez Avel	286,79	7%
Trait Déchets végétaux – Iroise Nature	57,89	2%
Trait Plastique dur– Tribord	30,65	1%
Divers (entretien, radioactivité, amiante)	93,24	2%
Traitement OM, Incinérables, recyclables, carton et Broyage Déchets végétaux -	2 103,80	55%
Prestation Gardiennage déchèteries - Tribord	324,26	8%
	3 831,68	100%

A noter une hausse importante des dépenses de traitement des encombrants avec un cout de 558 000 € pour l'année 2023 en raison de la conjonction d'un nouveau marché passé fin 2022 en pleine période d'inflation, auquel s'ajoute l'augmentation de la TGAP (s'applique sur 30% du tonnages des encombrants)

*Les dépenses Sotraval SPL se décomposent ainsi :

Sotraval SPL	Montant en k€TTC	
Ordures ménagères	1 062,25	52%
Incinérables déchetteries	198,30	10%
Recyclables	197,54	10%
Refus de tri incinérés	92,76	5%
Cartons	12,59	1%
Broyage déchets végétaux	193,78	9%
Part Fixe SPL	297,55	14%
Divers (souche, radioactivité)	49,05	2%
	2 054,75	100%

Les dépenses pour le traitement des déchets verts cumulés entre broyage (Sotraval), évacuation et valorisation par compostages (SAS Menez AVEL et Iroise nature) s'élèvent à 538 000 € en raison d'un nouveau marché en hausse passé fin 2022 et du volume à traiter en hausse lié aux événements climatiques de fin 2023.

→ Charges de personnel :

	2022	2023	Var 2023/2022
Masse salariale brute	1 944 700	2 087 000	7,5 %*
- Remboursst maladie	- 22 803	- 38 827	70 %
= Masse salariale nette	1 921 897	2 048 791	6.6 %

* +2,5% hors inflation

La masse salariale brute du service déchets est de 2 087 000 € en 2023, de laquelle doit être déduits les remboursements divers (maladie et prime inflation) pour comparer la masse salariale nette en 2023 à celle de 2022. Entre ces 2 exercices, **ce montant augmente de 6.6%**. A noter une nette augmentation des heures supplémentaires liée à l'application de la convention déchets à partir de l'été 2022 relative aux paiements possibles des heures supplémentaires du samedi, dimanche et férié.

	Nbre heures supplémentaires	Indemnités congés payés (€)	Indemnités de fin de contrat (€)
année 2022	813	16315	7464
année 2023	1401	13439	7650

Cette hausse est liée à :

La hausse de la masse salariale sur les salariés de droit privé est essentiellement liée à

- L'impact de l'avenant de la convention collective applicable à compter du 1^{er} juin 2023 (+ 25K€)
- Aux remplacements pour arrêts maladie dont 1 longue durée
- Augmentation du SMIC au 1^{er} mai (+2,22%)
- Instauration d'une nouvelle cotisation IPRIAC (incapacité à la conduite)
- Régularisation 2021 et 2022 du FNAL : + 6,5 K€

Une partie de la hausse est également liée à la refonte de l'indice de la fonction publique des catégories C, la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet (+3,5%) + revalorisation IFSE de 50 € par mois. La création d'un poste chargé de mission biodéchets à partir d'octobre 2023

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les principales dépenses ont concerné :

- La mise en place du contrôle d'accès et aménagements en déchetterie : 539 K€,
- Achat de Benne à ordures ménagères pour 227 k€
- Achat d'un camion de déchetterie pour 107 k€

LES RECETTES

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le financement du service est assuré essentiellement par les produits des services. Les recettes proviennent principalement de la redevance Déchets, des soutiens des Eco-Organismes et de la revente des matériaux issus du tri. Le produit de la redevance représente 80% des produits des services.

Evolution des produits de service	2022	2023
REOM	5 187 129	5 701 821
Ventes des matériaux	518 401	349 154
Soutiens	904 507	910 926
Autres	107 738	145 732
Total	6 717 775	7 107 633

La redevance (80 % des produits courants de fonctionnement).

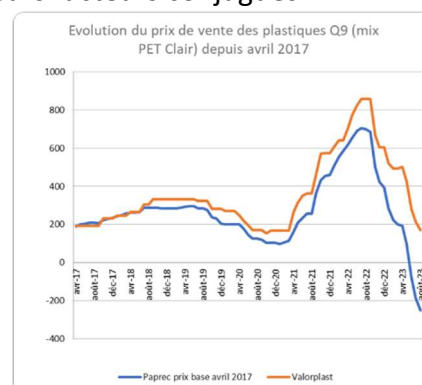
Dans un contexte de forte inflation, de fortes volatilités des cours des matériaux, d'une incertitude sur les politiques de soutien à compter de 2024, le tarif de la redevance a fortement évolué en 2023. Le produit de la redevance augmente ainsi en 2023 de 9,9%. Cette hausse est liée à la hausse des tarifs une hausse des tarifs de 8,5% en 2023 pour les particuliers et de 10% à 20% pour les professionnels selon la dotation en bacs ; et à l'augmentation du nombre de redevables (+1,6%).

La facturation des dépôts des professionnels en déchetterie en hausse, conséquence directe de la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries.

Les recettes liées aux reventes de matériaux sont en baisse (-28,4%), cette évolution était attendue mais est plus importante que prévu en raison de plusieurs facteurs conjugués.

Les cours des matériaux ont connus des variations/fluctuations rapides. Après une remontée des cours des matériaux en 2021 avec la reprise économique, l'année 2022 était marquée par **une baisse significative en 2eme semestre 2022, qui a perduré en 2023.**

L'activité économique française a ralenti, l'inflation a induit une consommation en chute libre, le marché a commencé à baisser mi 2022 (cours élevé en 1^{er} semestre) et s'est effondré en 2023 particulièrement sur les plastiques.



La baisse de la consommation globale en France en 2023 a entraîné la **diminution des volumes de déchets collectés**, et la concurrence avec des matériaux vierges (plastique, papier) s'est faite en défaveur des recyclés.

Concernant les soutiens, constance suite à un avenant de prolongation 2023 pour CITEO, les conditions financières sont favorables aux collectivités.

Redevance	Usagers de la CCPI	Redevance Déchets			
	Professionnels	Facturation dépôts déchèteries	5 702	80%	82%
Eco-Organisme	CITEO (Eco Emballage)	Soutien Eco-Organisme - Emballages (tri) + papier	846	12%	13%
	Ecomaison	Soutien Eco-Organisme - Meubles (dech)	37	1%	
	Eco System OCAD3E	Soutien Eco-Organisme - Equipement électrique électronique	25		
	EcoDDS	Soutien Eco-Organisme - DEEE (dech)	3	0%	
Revente des matériaux	Verallia	Revente matériaux - Verre (tri)	86	1%	4%
	Guyot- Reprise matériaux alu acier	Revente matériaux - Acier, Alu, batterie (dech+tri)	44	1%	
	Sotraval SPL - Reprise GM	Revente matériaux - papier en mélange (tri)	2	0%	
	CITEO	Revente matériaux - Plastiques flux emb	15	0%	
	Valorplast	Revente matériaux - flacons, bouteille plastiques (tri)	63	1%	
	CDL	Journaux magazine triés	41	1%	
	Revipac	Revente matériaux - Carton, Cartonnettes (tri + dech)	59	1%	
Divers	Sotraval SPL	Recette exceptionnelle centre de tri	93	1%	1%
TOTAL des principales RECETTES			7 125	100%	

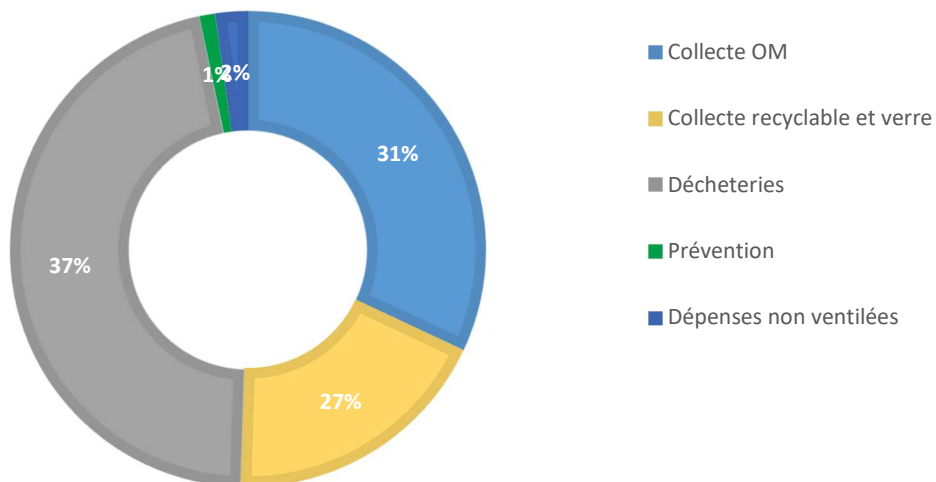
Bilan d'exploitation par type de collecte

DEPENSES	Exploitation	Investissement	TOTAL
Collecte OM	2 436 730 € 31%	251 000 € 17%	2 852 654 € 31%
Collecte recyclable et verre	1 430 018 € 18%	251 000 € 17%	1 748 401 € 19%
Déchèteries	3 522 992 € 46%	802 000 € 55%	4 324 992 € 47%
Prévention	80 542 € 1%	21 310 € 1%	101 852 € 1%
Dépenses non ventilées	169 179 € 2%	43 200 € 3%	212 379 € 3%
TOTAL	7 740 466 € 100%	1 461 645 € 100%	9 202 111 € 100%

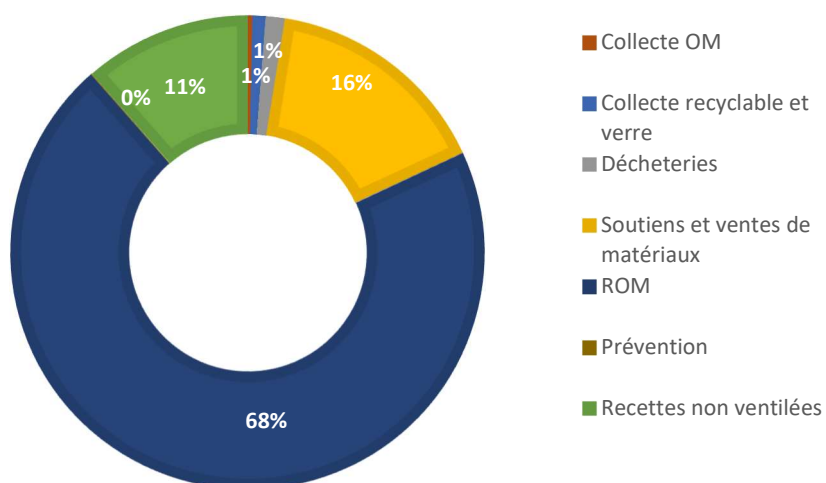
RECETTES	Exploitation	Investissement	TOTAL
Collecte OM	26 164 € 0,3%	132 651 € 10%	158 815 € 2%
Collecte recyclable et verre	71 577 € 1%	170 909 € 13%	242 486 € 3%
Déchetteries	107 972 € 1%	219 137 € 16%	327 109 € 3%
Produits et ventes de matériaux	1 260 080 € 16%		1 260 080 € 13%
ROM	5 701 821 € 70%		5 701 821 € 60%
Prévention	6 303 € 0%	0 € 0%	6 303 € 0%
Recettes non ventilées	922 839 € 11%	807 553 € 61%	1 730 391 € 18%
TOTAL	8 096 755 € 100%	1 330 250 € 100%	9 427 005 € 100%

	Exploitation	Investissement	
Résultat de l'exercice	-196 087 €	-869 889 €	-1 065 976 €
Reprise des résultats antérieurs	552 376 €	738 494 €	1 290 870 €
Résultat cumulé	356 289 €	-131 395 €	224 894 €

RÉPARTITION DES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



4.2. RÉPARTITION DES COÛTS PAR HABITANTS ET PAR FLUX

Coût* en euro HT par habitant

**Données de l'année n-1 car basées sur les comptes administratifs votés en mars - données CCPI 2021 validées par l'ADEME en octobre 2023*

Le coût aidé est de 108,5€ avec la part liée à la collecte et traitement des ordures ménagères équivalente à la part liée à celui des déchets en déchèteries

Comparaison avec les valeurs de référence de territoire similaire

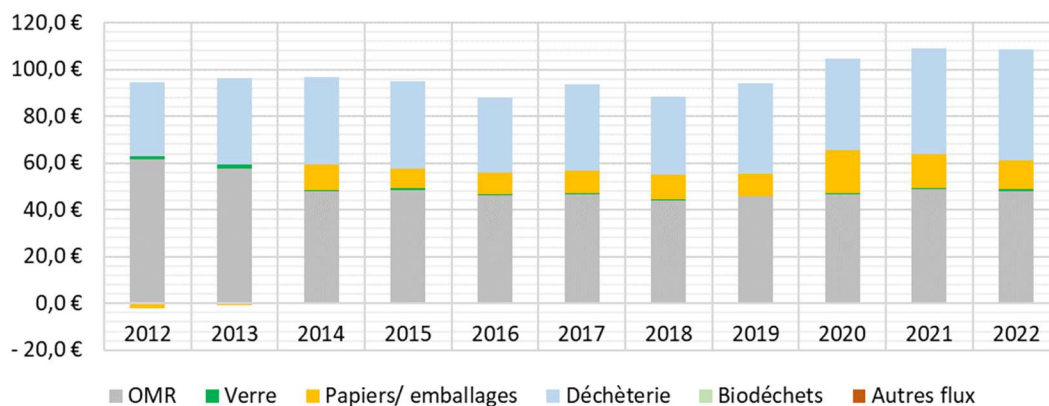
Flux collectés	Pays d'Iroise	Bretagne mixte urbain
OMR	48,1 €	71,2
Emballages hors verres et papiers	12,3 €	12,8
Verres	0,9 €	1,5
Déchets en déchèteries	47,2 €	28,7
Autres flux		1,3
Tous flux	108,5	115,5

Répartition et évolution du coût par flux

Détail par étape technique - Coût par habitant et par tonne

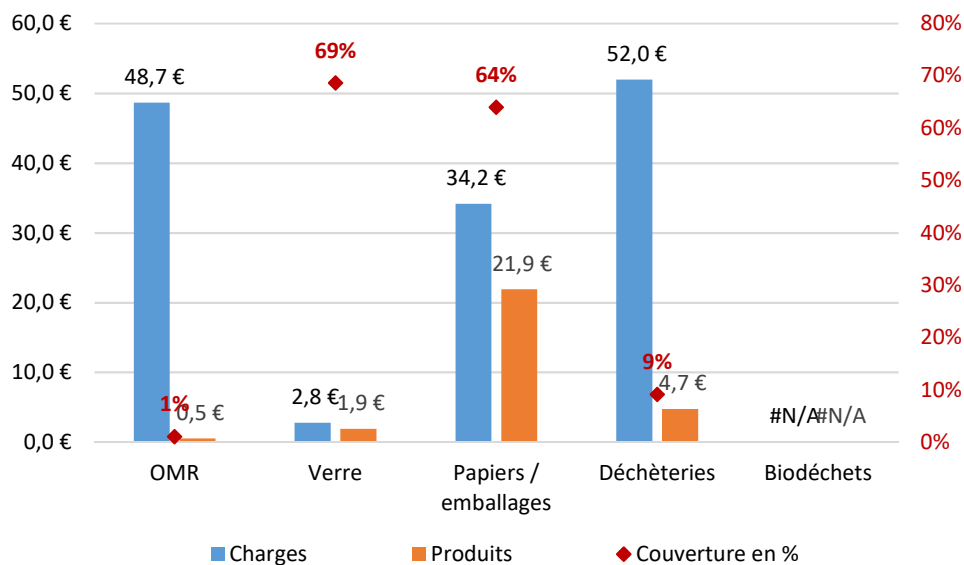
Collectivité Référentiel régional		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie
€/hab.	Structure	11,2 € 8,3 €			
	Communication	0,4 € 0,7 €			
	Prévention	2,2 € 1,4 €			
	Pré-collecte	1,5 € 1,9 €	0,9 € 0,7 €	1,7 € 2,3 €	
	Collecte	20,9 € 21,0 €	1,5 € 1,8 €	17,4 € 11,6 €	11,8 € 9,8 €
€/t	Transport	2 € 9 €		REG 21 €	22 € 22 €
	Traitement	101 € 101 €		REG 195 €	54 € 59 €
€/t	Produits	3 € 6 €	32 € 28 €	357 € 315 €	10 € 16 €

Évolution du coût aidé (€HT/hab.) par flux



Couverture charges / produits

Un cout important des déchets en déchèterie, couvert à 9% par les ventes de matières et facturation des dépôts des professionnels (64% pour les emballages et papiers et plus de 70% pour le verre).



4.3. TARIFS ET REDEVANCES ORDURES MÉNAGÈRES

TARIFS USAGERS PARTICULIERS 2023

(HABITATIONS ET IMMEUBLES COLLECTIFS)

FORMULES	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres	Bacs supplémentaires prix au litre
FORMULE A	190 €	225 €	267 €	427 €	562 €	0.40 €
FORMULE B	315 €	372 €	439 €	705 €	929 €	0.49 €
FORMULE C	230 €	270 €	322 €	516 €	678 €	0.66 €

Pour les usagers en lotissement ou en logement collectif

(non dotés de bacs individuels et équipés de colonnes enterrées)

Composition du foyer	Usagers équipés de colonnes enterrées et non dotés de bacs
1 à 2 personnes	190 €
3 à 5 personnes	225 €
6 personnes et plus	267 €

TARIFS USAGERS PROFESSIONNELS 2023

(ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES,
EQUIPEMENTS COMMUNAUX, RESTAURANTS SCOLAIRES)

- Formule Pro 1 : Collecte hebdomadaire des ordures ménagères (52 levées) ou collecte en alternance tous les quinze jours des ordures ménagères (26 levées) et des recyclables (26 levées)

	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres
1 bac	209 €	242 €	295 €	582 €	765 €
2 bacs	268 €	350 €	434 €	1004 €	1350 €
3 bacs	328 €	467 €	578 €	1 366 €	1 929 €
4 bacs	398 €	559 €	720 €	1 776 €	2 505 €
5 bacs	608 €	801 €	1 016 €	2 460 €	3 412 €
6 bacs	666 €	909 €	1 154 €	2 901 €	4 022 €
7 bacs	726 €	1 026 €	1 298 €	3 279 €	4 627 €
8 bacs	797 €	1 118 €	1 441 €	3 707 €	5 227 €

9 bacs	1 006 €	1 360 €	1 736 €	4 314 €	6 026 €
10 bacs	1 065 €	1 467 €	1 825 €	4 755 €	6 636 €
11 bacs	1 124 €	1 585 €	2 019 €	5 132 €	7 240 €
12 bacs	1 195 €	1 677 €	2 161 €	5 560 €	7 841 €

- **Formule Pro 2 Collecte hebdomadaire des ordures ménagères (52 levées) et collecte tous les quinze jours des recyclables (26 levées)**

	140 litres	240 litres	340 litres	750 litres	1 100 litres
1 bac	344 €	401 €	486 €	882 €	1 160 €
2 bacs	444 €	578 €	715 €	1 523 €	2 044 €
3 bacs	540 €	771 €	953 €	2 070 €	2 922 €
4 bacs	656 €	922 €	1 191 €	2 689 €	3 794 €
5 bacs	1 000 €	1 323 €	1 677 €	3 726 €	5 169 €
6 bacs	1 100 €	1 500 €	1 906 €	4 396 €	6 092 €
7 bacs	1 196 €	1 693 €	2 144 €	4 966 €	7 008 €
8 bacs	1 313 €	1 844 €	2 382 €	5 613 €	7 917 €
9 bacs	1 657 €	2 244 €	2 867 €	6 533 €	9 128 €
10 bacs	1 756 €	2 421 €	3 097 €	7 202 €	10 050 €
11 bacs	1 853 €	2 615 €	3 334 €	7 772 €	10 967 €
12 bacs	1 969 €	2 766 €	3 572 €	8 419 €	11 876 €

TARIFS ROM POUR CAMPING ET CARAVANING

EN TERRAIN NON AGREE

Séjour	Tarifs à appliquer	Redevance perçue par
1 semaine	27.58 €	6.42 €
2 semaines	48.40 €	12.17 €
1 mois	60.78 €	23.24 €
2 mois	121.56 €	46.59 €
3 mois	183.47 €	54.56 €
+ de 3 mois	306.16 €	142.41 €

**(application du tarif général ROM, taux résidence secondaire pour un bac de 140 litres)*

TARIFS 2023 – DEPOTS DE DECHETS DANS LES DECHETERIES

DECHETS NON MENAGERS

(DEPOSES : ARTISANS, COMMERÇANTS, AGRICULTEURS, INDUSTRIELS, COLLECTIVITES, ETC...)

CATEGORIES DE DECHETS	UNITE	Quantités maximales admises	TARIFS
Huiles végétales	le litre	30 litres	gratuit
Déchets dangereux	l'unité	10 unités	5,00 €
Déchets verts	le M ³	-	15,00 €
Gravats Inertes (terre, cailloux ...)	le M ³	3 M ³	61,00 €
Gravats non Inertes (Plâtre, démolition ...)	le M ³	3 M ³	65,00 €
Bois	Le M ³	3 M ³	59,00 €
Encombrants	le M ³	3 M ³	115,00 €
Incinérables	le M ³	3 M ³	65,00 €

Les dépôts de déchets dans les déchèteries sont gratuits pour les ménages en deçà des plafonds ci-après :

DECHETS DEPOSES PAR LES MENAGES

CATEGORIES DE DECHETS	GRATUITE PLAFOND MENAGES
Déchets verts	< 3 M ³
Gravats Inertes (Terre, cailloux ...)	< 3 M ³
Gravats non Inertes (Plâtre, démolition ...)	< 3 M ³
Encombrants	< 3 M ³
Incinérables	< 3 M ³

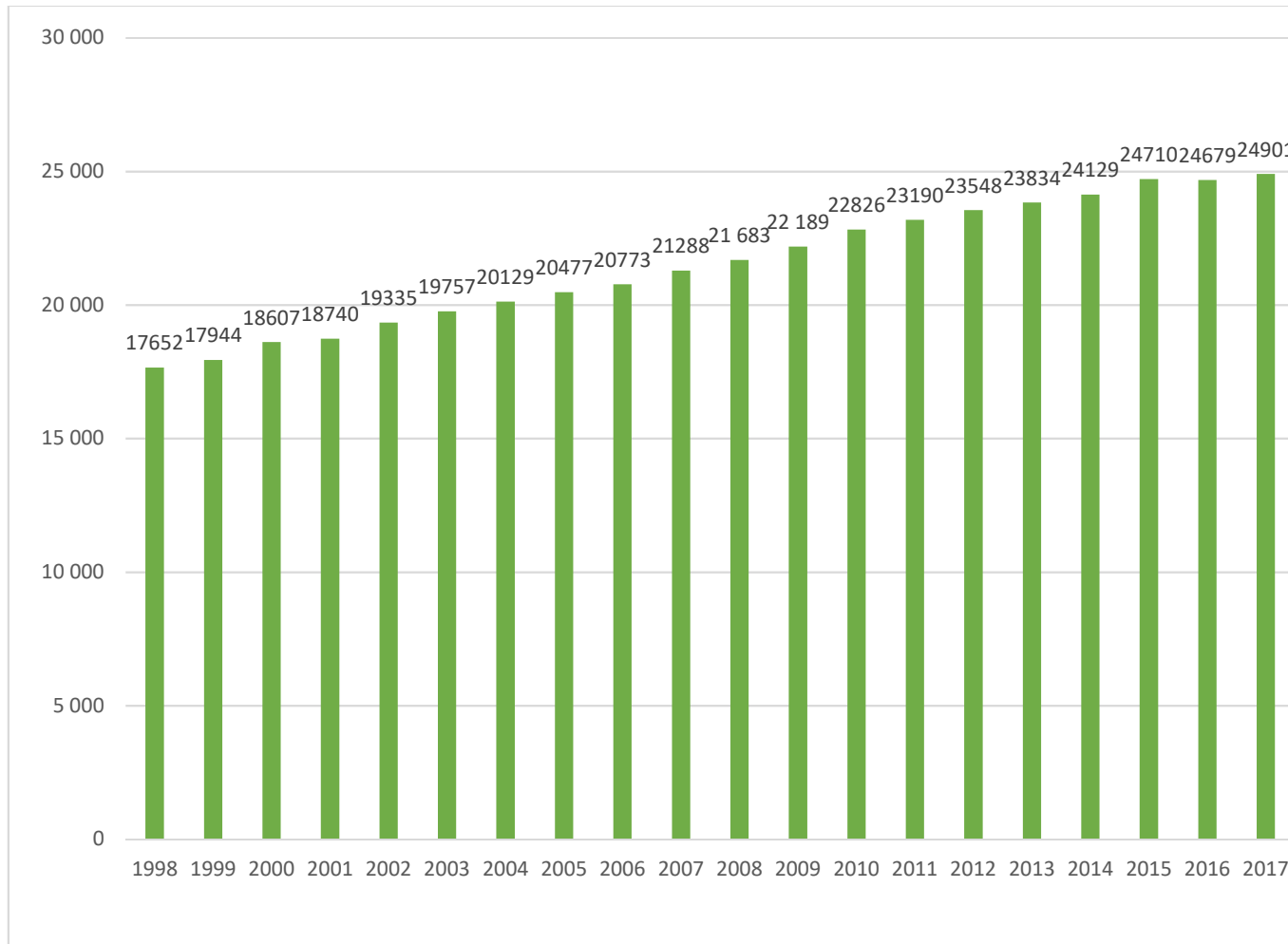
Au-delà de ces seuils, les dépôts sont facturés selon les tarifs appliqués aux professionnels.

4.4. BILAN DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES AU 31.12.23

COMMUNES	MONTANTS
REDEVANCE ORDURES MENAGERES	5 693 894.22 €

REDEVANCE CAMPINGS PRIVES	18 211.60 €
DECHETERIES	108 122.50 €
REDEVANCE PASSAGERS MOLENE	- 291.30 €
AMENDE DEPOTS SAUVAGES	0.00 €
REGULARISATIONS DE L'ANNEE 2020	-20 662.01 €
REGULARISATION SUR AUTRES ANNEES	-5 032.19 €
TOTAL	5 794 242.82 €

EVOLUTION DU NOMBRE DE REDEVANCES ORDURES MENAGERES EMISES



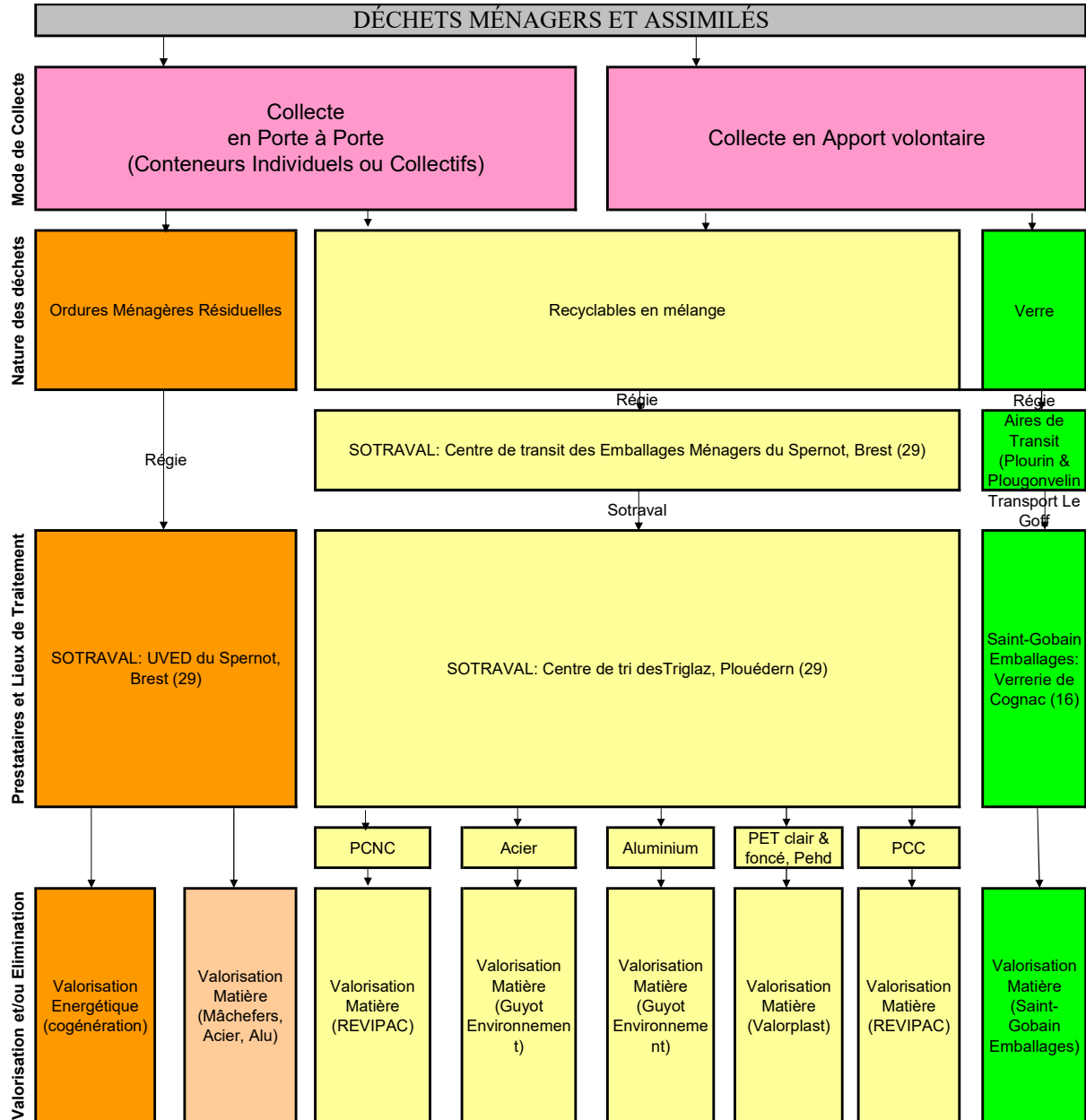
5. ANNEXES

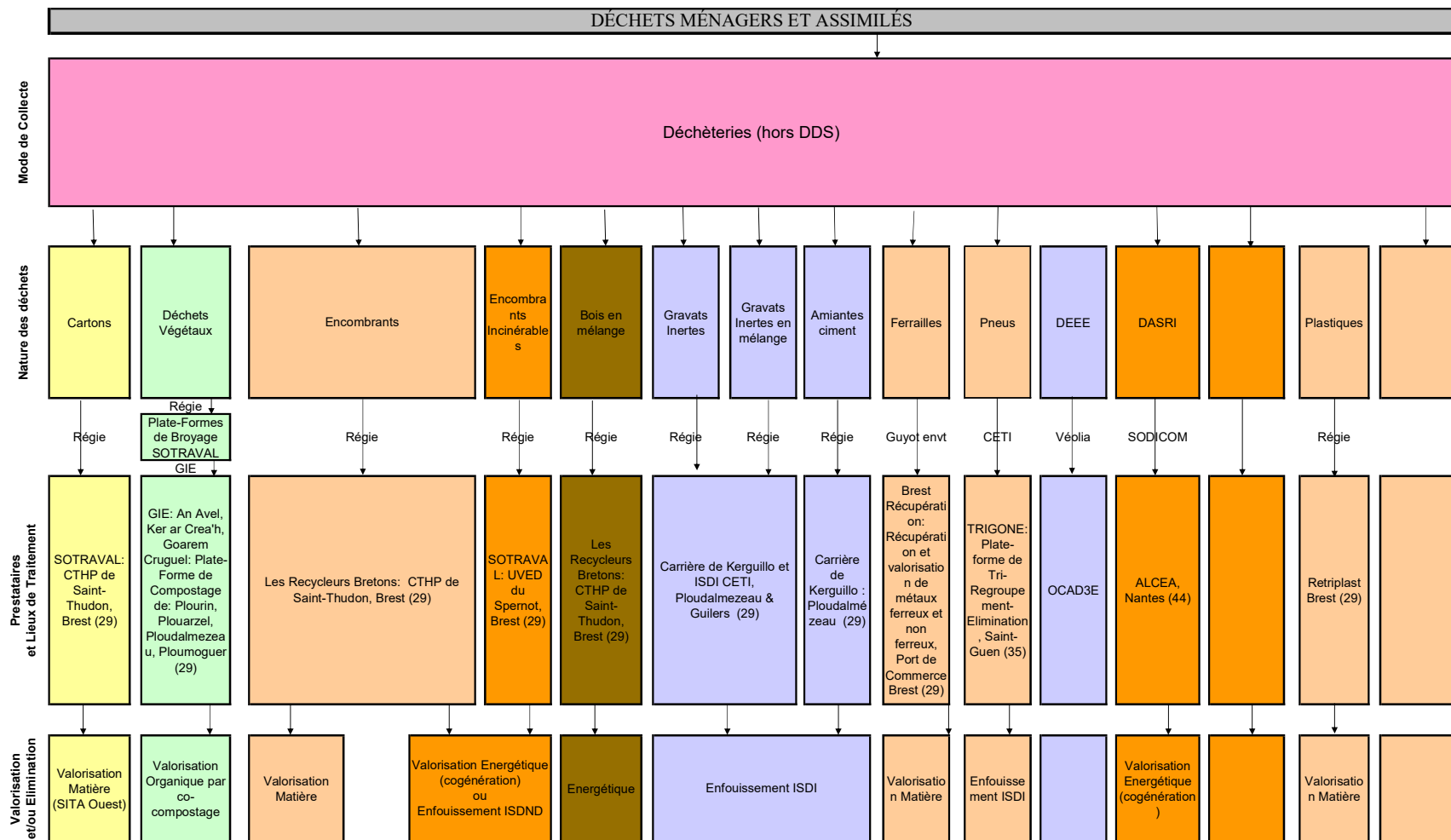
ANNEXE 1

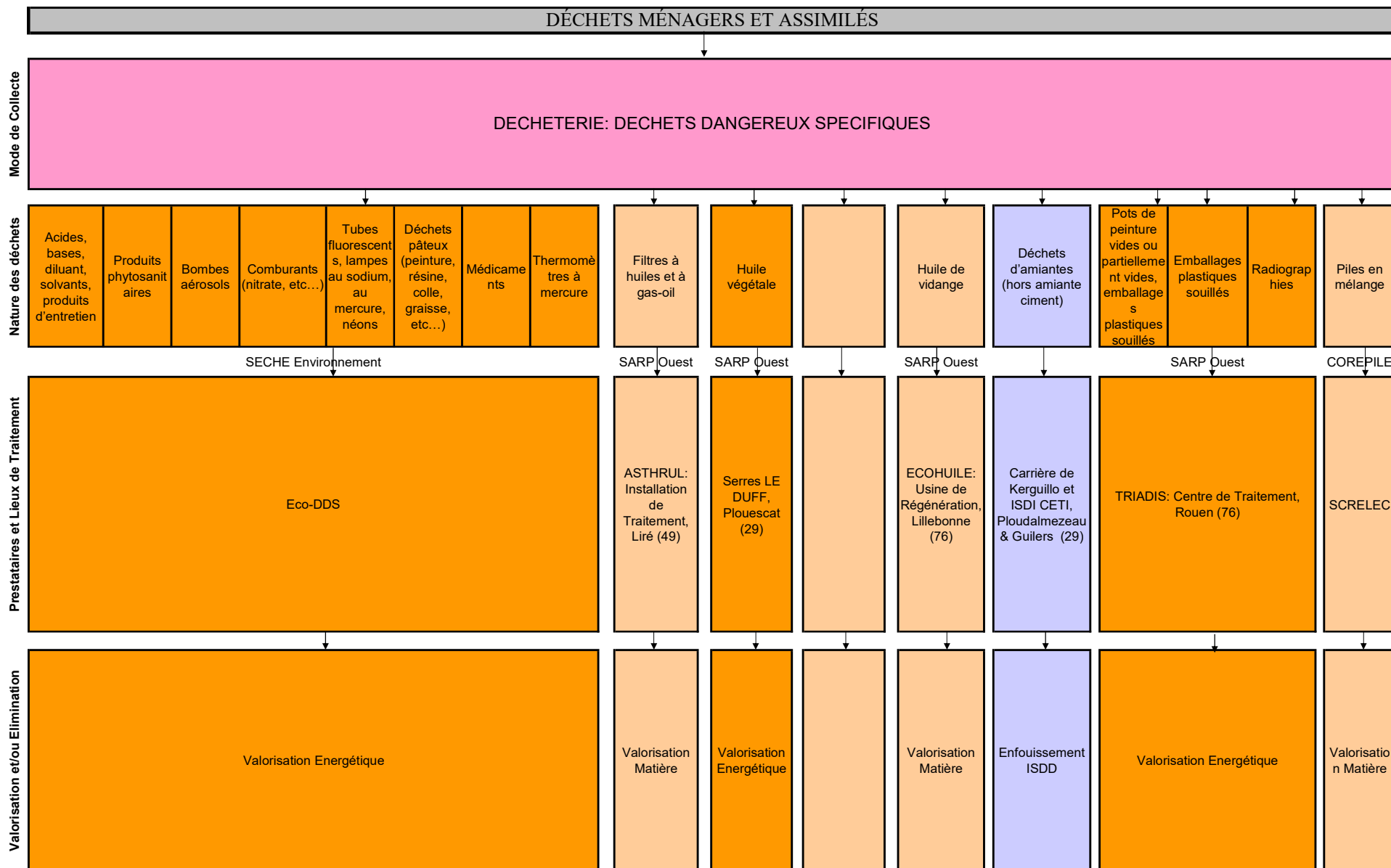
Flux des déchets collectés : Filières de traitement et évolution

Synoptique présentant les flux de déchets collectés

➔ Les déchets collectés sont valorisés ou éliminés dans des filières agréées.

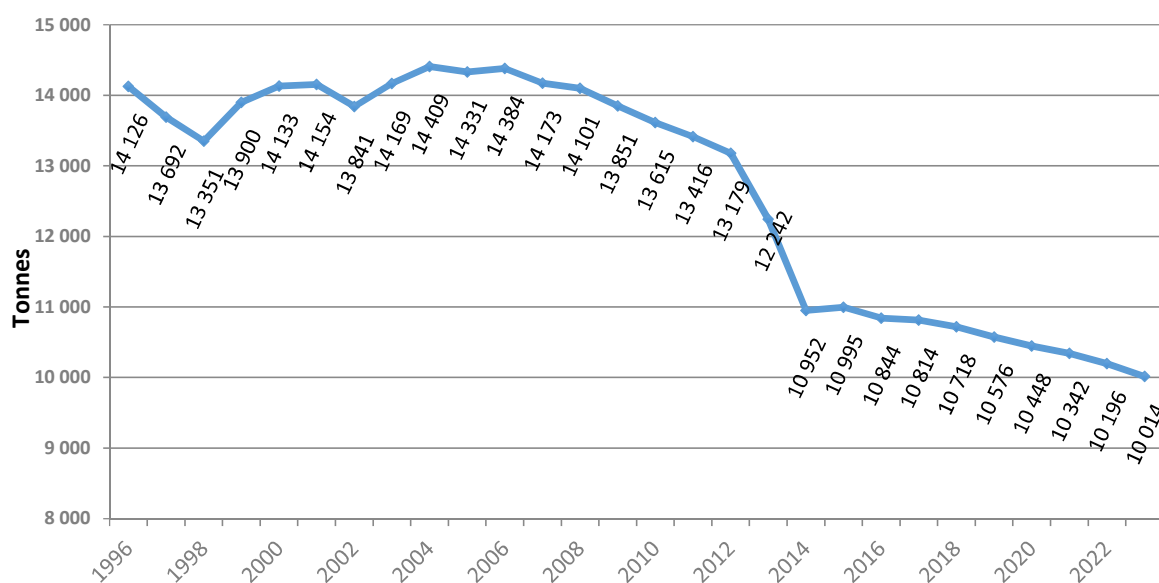






FLUX 1 : LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Evolution des tonnages d'OMr collectés 1996-2023



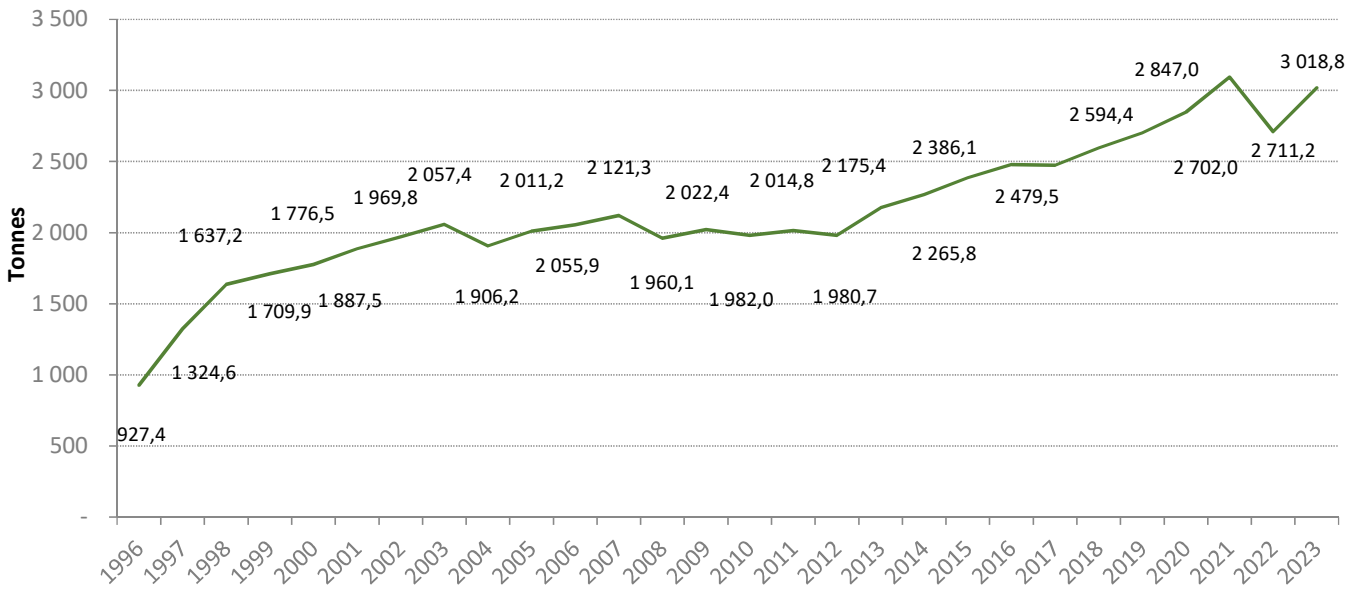
De 2006 à 2012, malgré une population en constante progression, une légère diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées était constatée. Les tonnages collectés ont fortement diminué à partir de 2013 et le passage à la collecte alternée. Les tonnages continuent de diminuer mais de manière moins prononcée que le ratio kg/habitant.

FLUX 2 : RECYCLABLES

LES PERFORMANCES DE COLLECTE :

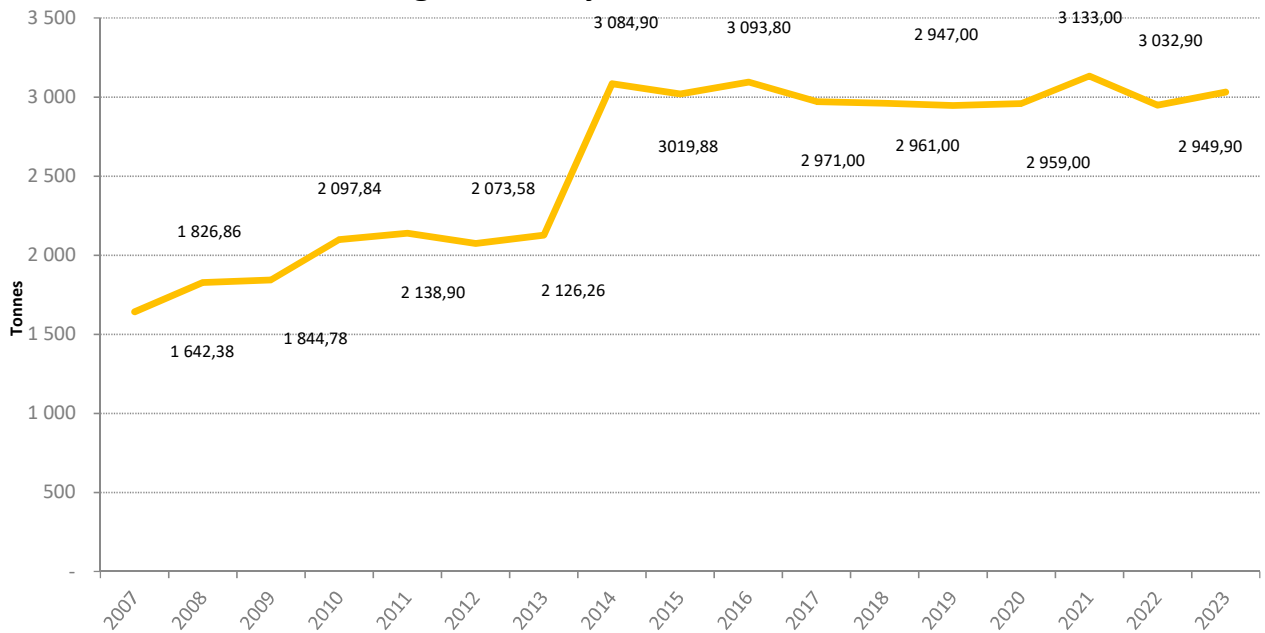
Verre:	54.5 kg/hab. DGF/an
Recyclables:	53.3 kg/hab. DGF/an
Total Collecté:	107.8 kg/hab. DGF/an

Evolution des tonnages de verre collectés 1996 - 2023



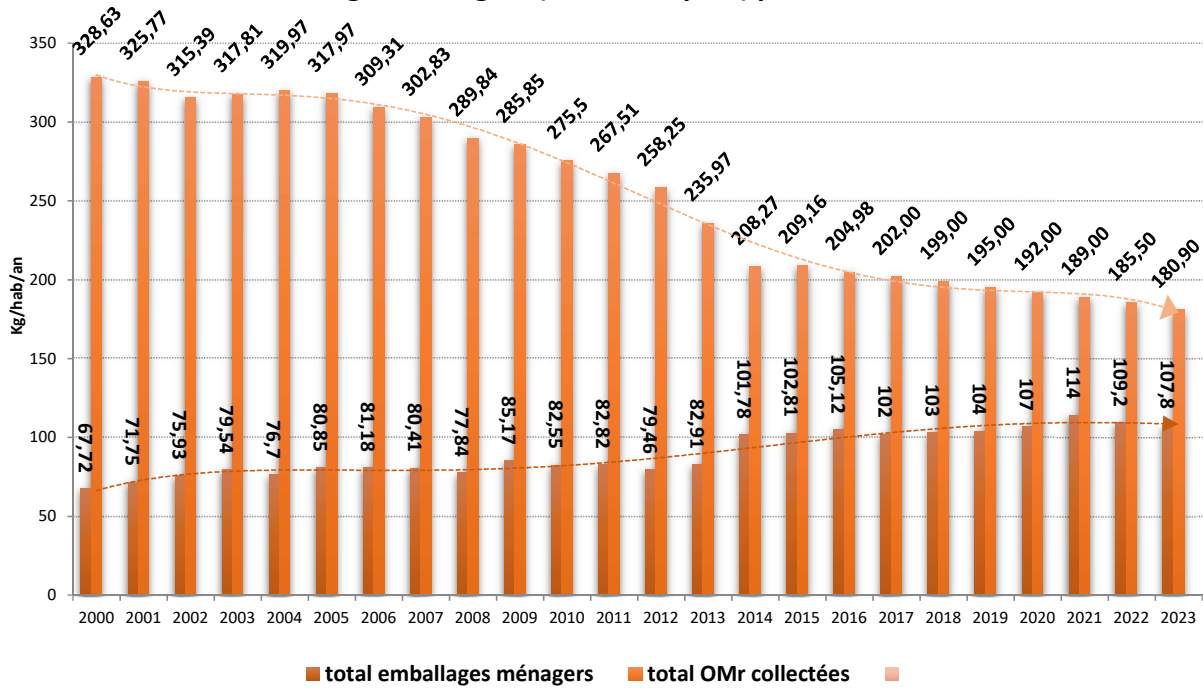
De 2013 à 2016, le verre a présenté une croissance annuelle entre 3 et 5 %. Les tonnages se sont stabilisés en 2017 et ont repris leur progression depuis 2018. Depuis 2022, les tonnages sont fluctuants autour de 3000 tonnes

Evolution des tonnages des recyclables collectés 2007 -2023



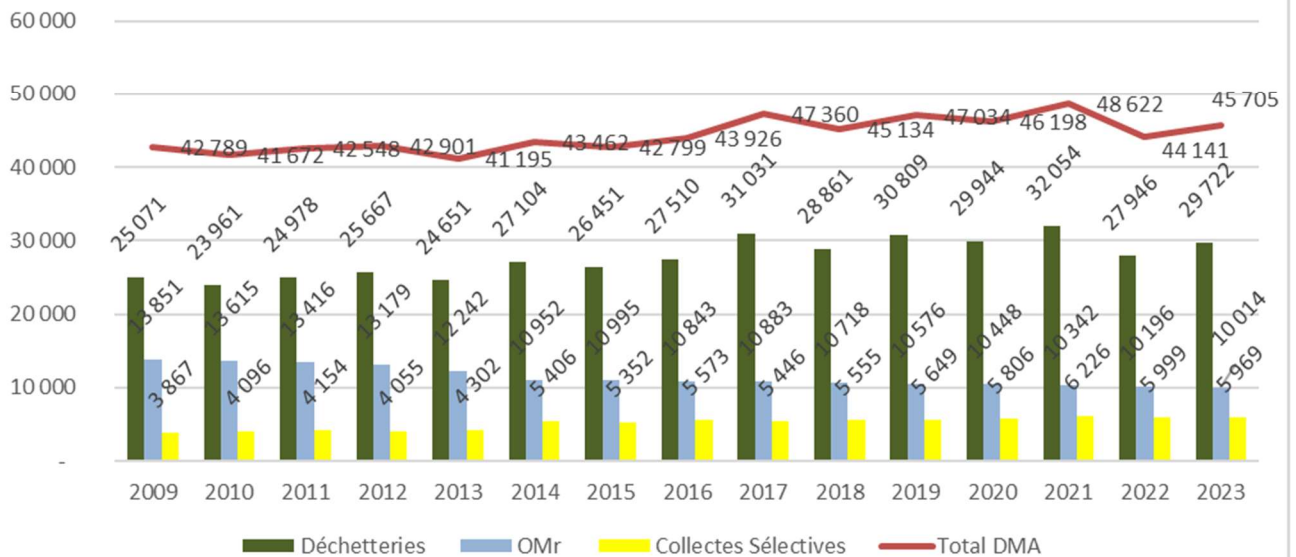
Après la forte augmentation des tonnages de recyclables en 2013, on observe une légère diminution depuis 2016, puis une légère progression en 2020 et en 2021, qui s'explique par l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et métalliques. IL est constaté une stagnation de la récupération d'emballages depuis 2022 qui peut s'expliquer par un ralentissement de la consommation des ménages dans une situation d'inflation, des consignes privés de récupération de plastique dans des grandes surfaces.

Comparaison OMR collectées et Emballages Ménagers (Points Propres) par hab/DGF



Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchetteries	25 071	23 961	24 978	25 667	24 651	27 104	26 451	27 510	31 031	28 861	30 809	29 944	32 054	27 946	29 722
OMr	13 851	13 615	13 416	13 179	12 242	10 952	10 995	10 843	10 883	10 718	10 576	10 448	10 342	10 196	10 014
Collectes Sélectives	3 867	4 096	4 154	4 055	4 302	5 406	5 352	5 573	5 446	5 555	5 649	5 806	6 226	5 999	5 969
Total DMA	42 789	41 672	42 548	42 901	41 195	43 462	42 799	43 926	47 360	45 134	47 034	46 198	48 622	44 141	45 705

Evolution des tonnages d'OMr, de Collecte Sélective et de déchèterie (en tonnes)



On constate une augmentation de la production globale des déchets jusqu'à 2017 avec néanmoins une fluctuation depuis pour atteindre un niveau de 48 622 tonnes en 2021. En 2022, la baisse notable des déchets verts - relative probablement à la sécheresse – portait à 44 086 tonnes de production globale de déchets sur le territoire. En 2023, les événements climatiques de fin d'année avec des tempêtes nombreuses expliquent un tonnage global à la hausse avec 45 705 tonnes. La part OMr baisse très légèrement, les recyclables également.

LA CARACTÉRISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les centres de tri prestataires de Pays d'Iroise Communauté étant « multiclients », les déchets collectés sélectivement sur chaque commune « cliente » sont mélangés pour être introduits dans la chaîne de tri.

La production est affectée à chaque client grâce aux caractérisations effectuées pour chaque matériau tout au long de l'année.

La caractérisation consiste en un prélèvement moyen de 35 kg de déchets lors d'un déchargement. Les déchets sont alors triés à la main par un opérateur puis pesés par catégorie. Un minimum de 18 caractérisations par flux est effectué par le prestataire de tri selon un plan de caractérisation définie par la communauté.



Salle de caractérisation à Triglaz

ANNEXE 2

**Indicateurs Financiers
et
Administratifs**

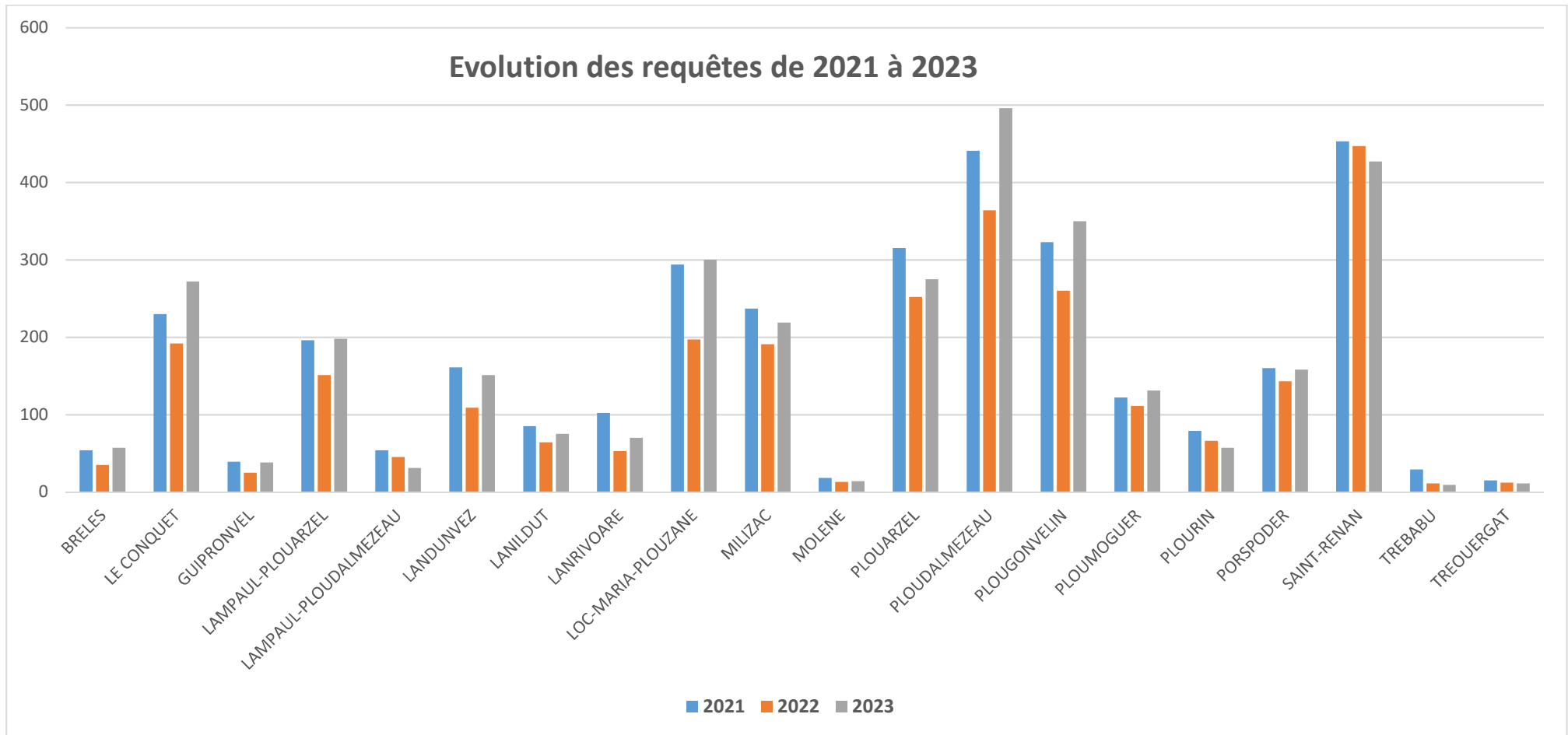
REDEVANCES ORDURES MENAGERES

TABLEAU I - REPARTITION DES REQUETES PAR COMMUNE EN 2023
(RÉCLAMATIONS, DEMANDES D'INFORMATIONS, MUTATIONS.....)

COMMUNES	Nombre de Redevances	Nombre de requêtes	Taux de requêtes / au nombre de redevances	Taux / Total des requêtes
BRELES	412	57	13,83%	1,71%
LE CONQUET	1813	272	15,00%	8,15%
GUIPRONVEL	336	38	11,31%	1,14%
LAMPAUL-PLOUARZEL	1458	198	13,58%	5,93%
LAMPAUL-LOUDAL.	411	31	7,54%	0,93%
LANDUNVEZ	1288	151	11,72%	4,52%
LANILDUT	699	75	10,73%	2,25%
LANRIVOARE	658	70	10,64%	2,10%
LOC-MARIA-POUZANE	2298	300	13,05%	8,98%
MILIZAC	1659	219	13,20%	6,56%
MOLENE	302	14	4,64%	0,42%
PLOUARZEL	2159	275	12,74%	8,24%
LOUDALMEZEAU	3612	496	13,73%	14,85%
POUGONVELIN	2537	350	13,80%	10,48%
POUMOGUER	1050	131	12,48%	3,92%
PLOURIN	580	57	9,83%	1,71%
PORSPODER	1383	158	11,42%	4,73%
SAINT-RENAN	3459	427	12,34%	12,79%
TREBABU	188	9	4,79%	0,27%
TREOUERGAT	140	11	7,86%	0,0%
TOTAL	26442	3339	12,63%	100%

TABLEAU II - EVOLUTION DES REQUETES DE 2021 A 2023

COMMUNES	NOMBRE DE REQUETES		
	2021	2022	2023
BRELES	54	35	57
LE CONQUET	230	192	272
GUIPRONVEL	39	25	38
LAMPAUL-PLOUARZEL	196	151	198
LAMPAUL-LOUDALMEZEAU	54	45	31
LANDUNVEZ	161	109	151
LANILDUT	85	64	75
LANRIVOARE	102	53	70
LOC-MARIA-POUZANE	294	197	300
MILIZAC	237	191	219
MOLENE	18	13	14
PLOUARZEL	315	252	275
LOUDALMEZEAU	441	364	496
POUGONVELIN	323	260	350
POUMOGUER	122	111	131
PLOURIN	79	66	57
PORSPODER	160	143	158
SAINT-RENAN	453	447	427
TREBABU	29	11	9
TREOUERGAT	15	12	11
TOTAL	3407	2741	3339



FACTURATION DECHETERIES

Tableau I - Récapitulatif par Types de produits Année 2023

Libellé	Montant TTC
Bois	9 869,75 €
Déchets Verts	64 109.75 €
Gravats Inertes	6 190.75 €
Encombrants	15 052.50 €
Incinérables	12 102.75 €
Total	107 325,55 €

L'augmentation de la facturation des dépôts est sensible avec 39 414 € de recettes en plus par rapport à 2022, grâce à la mise en place du contrôle d'accès et l'identification des professionnels. Les déchets verts représente 60% de la facturation.

Récapitulatif par Types de produits pour l'année 2023

